



COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 mai 2007

Présidence : Monsieur Laurent GABELLA, Président.

La Municipalité est au complet.

Monsieur le Président :

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Cher public,
Chers téléspectateurs,

En plus de l'audience, sinon par le nombre, tout au moins par la qualité de celle-ci, les débats de ce soir auront en commun avec celui suivi hier soir bien des petits écrans de Suisse Romande, de ne pas être beaucoup plus courts, si j'en crois ce baromètre généralement fiable qui consiste à collecter les heures auxquelles les Groupes ont clos leurs travaux, à en déduire une moyenne et à y ajouter une estimation pour les hors d'œuvres et les desserts. Le résultat plus astronomique que gastronomique de ces savants calculs, malgré l'apparente modestie de notre ordre du jour, a considérablement tiédi mes ardeurs oratoires. Aussi, sans plus tergiverser, je vous donne à tous un chaleureux bonsoir et passe la parole à notre Secrétaire afin qu'elle procède à l'appel.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs Chantal GUIBERT, Laetitia KLAUS, Fabienne RENAUT CARRARD, Josy TESSA, Sarah WINTEREGG, Steves BUCHS, Roland BUTTIKER, Patrick-Louis DURUZ, Charles FORESTIER, Pascal GAFNER, Eric GENTIZON, Raoul IBANEZ, Jacques LEVAILLANT, Albert MARTIN, Yves MONOD, André PERRET, Jean-Luc RAYMONDAZ, Claude-Alain ROMAILLER.

Se sont excusés :

Mesdames et Messieurs Chantal GUIBERT, Laetitia KLAUS, Fabienne RENAUT CARRARD, Josy TESSA, Sarah WINTEREGG, Steves BUCHS, Roland BUTTIKER, Patrick-Louis DURUZ, Charles FORESTIER, Pascal GAFNER, Eric GENTIZON, Raoul IBANEZ, Jacques LEVAILLANT, Albert MARTIN, Yves MONOD, André PERRET, Jean-Luc RAYMONDAZ, Claude-Alain ROMAILLER.

Monsieur le Président :

Le quorum est atteint et je déclare donc la séance ouverte.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} MARS 2007**Monsieur le Président :**

J'ouvre la discussion sur ce procès-verbal. Il est accepté à l'unanimité.

Je remercie et félicite Madame Christine MORLEO, notre secrétaire suppléante qui, à ma demande et avec l'approbation du Bureau, s'est livrée pour la première fois au périlleux et délicat exercice qui consiste à traduire nos interventions par écrit en préservant tout à la fois notre susceptibilité et, j'allais dire, nos illusions, mais je préfère : notre souci d'une transcription fidèle.

3. DÉMISSIONS

Le 10 avril 2007, j'ai reçu la lettre suivante :

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

C'est avec une certaine émotion que je vous présente aujourd'hui ma démission du Conseil communal, suite à notre départ dans un autre canton.

J'ai beaucoup aimé le travail dans les commissions et aussi certains débats au sein du Conseil communal. Cela m'a permis de mieux connaître tout le potentiel, mais aussi les contraintes de la ville d'Yverdon-les-Bains.

J'ai apprécié la possibilité de faire plus ample connaissance avec beaucoup d'entre vous et vous remercie de l'amitié que vous m'avez témoignée.

Même en habitant désormais un autre canton, je resterai toujours Yverdonnoise dans un petit coin de mon cœur.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Irène KELLER-RICHNER.

Irène KELLER a siégé au Conseil communal depuis janvier 2002. Elle a fait partie de nombreuses commissions et a en outre siégé à la Commission de gestion, dont elle a été Présidente en 2004.

Au nom du Conseil communal, je remercie Madame KELLER pour son engagement dans la vie culturelle, associative et politique yverdonnoise, ainsi que pour son travail dans les diverses commissions du Conseil. Nous prenons acte avec regret de la démission de cette figure de nos assemblées et procéderons à son remplacement au point suivant de notre ordre du jour.

En date du 2 mai 2007, j'ai reçu la lettre suivante :

- *Ma démission*

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs les membres du Bureau,*

« Ce qui importe, c'est de savoir sacrifier à tout instant ce que nous sommes pour ce que nous pouvons devenir » ; j'ai cité Charles Dubois. C'est dans cet esprit, sereinement, que j'ai décidé de quitter mon poste de secrétaire du Conseil communal au 31 août 2007.

Cette décision, mûrement réfléchie, a été dictée en raison de problèmes de santé, survenus ce printemps. La charge de travail, particulièrement importante en cette année 2007, est en effet devenue trop lourde. De plus, l'opportunité de trouver un autre emploi, à temps partiel et régulier, dans une Association fraîchement établie à Yverdon-les-Bains, m'a grandement aidée à franchir ce pas.

Cette tranche de vie professionnelle m'a beaucoup apporté et j'aimerais vous remercier toutes et tous, Mesdames et Messieurs les Conseillers, pour la confiance que vous m'avez témoignée et pour les excellents rapports que nous avons toujours pu entretenir.

J'aimerais aussi remercier les différentes personnes qui se sont succédées au Bureau du Conseil communal depuis 2002 et avec lesquelles j'ai noué des amitiés sincères. Chacun m'a apporté quelque chose de différent et j'ai pu m'enrichir au contact des uns et des autres. J'ai eu le privilège de connaître six Présidentes et Présidents et j'ose espérer qu'ils ont eu autant de plaisir à travailler avec moi que j'en ai eu personnellement.

Je relèverai également les excellents contacts entretenus avec la Municipalité, le Greffe, les huissiers de l'Hôtel de Ville, ainsi qu'avec toutes les personnes de l'administration communale que j'ai eu l'occasion de côtoyer. Je remercie chacun pour sa courtoisie et sa disponibilité.

Enfin, je souhaite plein succès à la personne qui me succédera.

En ce qui me concerne, je continuerai à suivre avec intérêt la politique yverdonnoise, tant cette ville est chère à mon cœur, malgré le fait que je n'y habite plus.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Claudine RIEBEN.

Elue Secrétaire de notre Conseil en 2002 et brillamment réélue en 2006, Madame Rieben a fait preuve d'un engagement sans faille et d'un remarquable professionnalisme durant ces cinq années passées au service de la collectivité. Alliant la pleine compétence à une modestie que je ne vais pas me priver d'écorner quelque peu, la gentillesse à la fermeté, l'intelligence du cœur à celle de la raison, Madame Rieben aura été d'un immense et précieux soutien aux Présidentes et Présidents ainsi qu'aux Bureaux qui se sont succédés.

Nous savons que son choix n'a pas été facile et, si Madame Rieben n'était pas Madame Rieben, nous aurions été tentés de l'infléchir. Hélas, Claudine étant bien Claudine, son argumentaire ne laissait de place qu'au seul respect, et nous devons nous incliner devant sa décision. Pour cette raison, je vous propose de lui témoigner notre reconnaissance par nos vœux de bonheur les plus sincères pour la suite de sa carrière, ainsi que par nos applaudissements.

(Applaudissements)

Le Bureau vous proposera prochainement une candidature, afin que mon estimé prédécesseur puisse me succéder sans heurt.

4. ASSERMENTATION

Monsieur le Président :

Le Bureau du Conseil a procédé au remplacement de la Conseillère démissionnaire.

Premier des viennent-ensuite de la liste Libérale, Monsieur Lionel BILLAUD, né en 1974, domicilié rue Henri-Correvon 14, a accepté d'accéder au Conseil communal, en remplacement de Madame la Conseillère Irène KELLER-RICHNER.

Je prie Monsieur BILLAUD de bien vouloir s'approcher de la table et incite notre assemblée à se lever. Je vais lire le serment se trouvant à l'article 5 du Règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par Monsieur le Président.

Monsieur Lionel BILLAUD : «Je le promets».

Monsieur le Président :

Monsieur le Conseiller, je vous félicite pour votre accession au Conseil communal et vous y souhaite la bienvenue. J'espère que vous y vivrez une expérience riche et agréable. Je vous remets un exemplaire du Règlement de notre Conseil et vous invite à reprendre place dans la salle, à votre convenance.

5. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Je vais tout d'abord vous donner lecture de la lettre suivante, qui émane de la Municipalité. Elle était adressée au Bureau du Conseil communal ; je trouve toutefois intéressant qu'elle vous soit transmise.

Monsieur le Président,

Nous nous référons au courrier du 30 octobre 2006 par lequel le Bureau du Conseil nous a transmis deux demandes formulées lors d'une réunion avec les Présidents de groupes et de partis et libellées comme suit :

1) Il est souhaité que les préavis soient plus étayés. Au fil des années, il a été constaté un déficit de l'exposé des motifs. Une amélioration de cet état de fait permettrait de faciliter la tâche aux commissions chargées d'étudier les préavis.

2) Il est également souhaité que les premiers membres des commissions chargées d'étudier des préavis municipaux reçoivent une documentation sous un meilleur format, par exemple : graphiques et plans agrandis.

Le 16 janvier 2007, une délégation, formée du Syndic, du Secrétaire municipal et du secrétaire municipal adjoint, vous a reçu pour faire le point sur ces deux demandes et elle a ensuite soumis ses propositions à la Municipalité qui s'est déterminée de la manière suivante :

- Des directives sont données aux services communaux concernés pour qu'ils fournissent la matière nécessaire pour l'établissement d'un exposé le plus complet possible lors de la rédaction d'un préavis municipal au Conseil communal.*
- Les services fourniront un jeu de plans croquis à reproduire en format A4, éventuellement A3 si nécessaire, pour les annexes aux préavis, ainsi que 7 jeux de plans au bon format à remettre aux groupes lors de la séance de la Commission.*
- Après avoir consulté d'autres communes et considérant le peu d'intérêt rencontré dans notre administration pour cette solution, la Municipalité a décidé de ne pas entrer en matière sur la proposition d'équiper la salle des Débats d'un écran avec beamer et rétro et, par conséquent, de ne pas déplacer le podium le long de la façade Est à cet effet.*

Suivent les salutations d'usage et c'est signé par le Syndic et le Secrétaire.

* * * * *

J'ai reçu copie d'une lettre adressée à la Municipalité, dont les auteurs m'ont prié de vous en donner mention. Je ne vous la lirai donc pas, mais je vous en donne mention.

Il s'agit d'une lettre qui concerne le parking des Rives du lac, je devrais plutôt dire le parcage aux Rives du lac et c'est adressé à la Municipalité par la Commission du personnel des Ateliers Industriels CFF et Syndicat SEV, qui demandent en substance qu'une meilleure solution, voire un parcage gratuit, leur soit alloué dans cette zone.

* * * * *

Je vous donne enfin lecture d'une lettre que le Bureau a choisi d'adresser à la Municipalité, en date du 30 avril 2007.

*Monsieur le Syndic,
Madame, Messieurs les Municipaux,*

Le 31 mars 2005, le Bureau du Conseil communal vous a interpellés au sujet des délais extrêmement courts fixés pour l'examen des préavis. En date du 20 avril 2005, votre réponse mentionnait que dorénavant, un délai de 21 jours serait observé, sauf exceptions liées à la nature particulière d'une affaire (cf. copie de votre lettre).

Le Bureau, réuni en séance le 21 avril dernier, a constaté que malheureusement, les délais fixés s'éloignent régulièrement des 21 jours promis.

Nous sommes conscients qu'il peut y avoir des exceptions, mais nous vous demandons instamment qu'en règle générale, ce délai de 21 jours soit respecté. Cela permettra aux présidents de groupes, au secrétariat du Conseil communal et au Greffe de travailler un peu plus confortablement.

Suivent les salutations d'usage.

* * * * *

Le Président de la SIC m'a prié de vous faire part d'une conférence organisée ici même, à votre intention, à l'intention de la Municipalité, des représentants de la Presse, des milieux concernés et des citoyennes et citoyens que le sujet pourrait intéresser, lundi prochain, le 7 mai, à 18h45. Cet exposé s'intitule : « Le Management de Centre Ville : le commerce, un nouvel enjeu pour la cité » et sera présenté par Monsieur Eric SEIDLITZ, directeur de la Chambre du Commerce de Lille-Roubaix en France.

Vous allez me dire : encore un consultant. Vous allez même murmurer : et en plus, un Français ! Si si, des chuchotements de ce type me sont déjà parvenus. Or, la délégation qui a choisi Monsieur SEIDLITZ, délégation composée de Monsieur le Municipal délégué au Commerce, Monsieur Jean-Daniel CARRARD, du directeur de l'ADNV, Monsieur Jean-Marc BUCHILLIER et, affublé de quelques casquettes de circonstances, votre serviteur, cette délégation, dis-je, a justement été attentive à retenir et inviter un praticien, un homme qui, dans sa ville, a appliqué cette stratégie avec ténacité et succès. Les expériences, en Suisse, sont encore rares et trop récentes pour nous fournir le recul nécessaire. Nous étions contraints de nous tourner vers l'étranger pour cette prestation et, pour des raisons qui nous paraissent encore aujourd'hui évidentes, nous avons préféré un francophone à un japonais.

Les villes de Lausanne, Neuchâtel, Delémont, se sont dotées de tels outils, et, au-delà d'un effet de mode que l'on soupçonne et condamne volontiers d'un même mouvement comme si, par parenthèse, la mode avait toujours tort et, ceux qui la suivent, le niveau intellectuel de l'herbe à vache, le commerce de centre-ville commençant à accuser, à Yverdon-les-Bains, quelques signes de fatigue préoccupants, il nous est apparu nécessaire d'initier une démarche allant dans ce sens. Monsieur SEIDLITZ se livrera donc, sur les trois premiers jours de la semaine prochaine, à un état des lieux et fera part de ses observations et recommandations à la Municipalité ainsi qu'à une délégation des milieux commerçants, à l'issue de son séjour. Une communication vous renseignera en temps utile sur ses conclusions.

Il nous a cependant paru pertinent de vous livrer une information sur la nature exacte du Management de Centre Ville car, si la Municipalité décidait de suivre peu ou prou le modèle lausannois, ce Conseil pourrait être prochainement saisi d'un Préavis sur le sujet. Autant donc qu'il soit renseigné assez tôt.

Venez donc nombreux vous informer lundi prochain, dans cette même salle, à 18h45.

* * * * *

Monsieur le Conseiller Patrick-Louis DURUZ a eu la douleur de perdre sa mère. En votre nom je lui présente, ainsi qu'à sa famille, la plus profonde et sincère sympathie de tous les membres de ce Conseil.

Depuis notre dernière assemblée, notre cité s'est trouvée endeuillée par la perte d'un citoyen remarquable, Monsieur le Pasteur Pierre COIGNY. Il nous a quittés avec ce trop rare principe d'élégance et de bonne noblesse sous lequel il a vécu parmi nous. Il laisse son empreinte partout, dans l'esprit, l'âme et la chair de cette ville. En votre nom à tous, je présente aux membres de sa famille, à ses amis, ainsi qu'à tous ceux que cette disparition afflige, l'expression de notre plus intime compassion

* * * * *

Le Conseil des Jeunes se réunira le 21 mai prochain à 19h15 à la Salle des Débats de l'Hôtel de Ville. Mesdames et Messieurs les Conseillers sont cordialement invités à y assister. Ils auront ainsi l'occasion de voir, entendre et soutenir la relève, déjà en marche, que ces jeunes parlementaires représentent.

* * * * *

Extranet, vous l'avez peut être remarqué, fonctionne de façon satisfaisante depuis quelque temps. Le service informatique a mis au point un procédé qui a permis de simplifier et d'alléger son fonctionnement. Vous recevrez prochainement un courriel et un courrier qui vous donneront quelques explications complémentaires et la nouvelle adresse internet.

* * * * *

Au point 12 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une motion de Monsieur le Conseiller Fabien RICHARD
- Une question de Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS
- Un postulat de Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS
- Une motion de Monsieur le Conseiller Sylvain PITTET
- Une intervention de Madame la Conseillère Maryse SCHNEIDER
- Une intervention de Madame la Conseillère Anna Rita BARTOLOTTA
- Une question de Monsieur le Conseiller Johann GILLIERON
- Une question de Madame la Conseillère Gloria CAPT
- Trois questions de Monsieur le Conseiller Dino PETIT
- Une question de Monsieur le Conseiller Olivier MAIBACH
- Deux questions de Monsieur le Conseiller Yves RICHARD
- Un groupe de questions de Monsieur le Conseiller Christian PAULI
- Un postulat de Madame la Conseillère Chantal GUIBERT
- Une motion de Madame la Conseillère Christiane LAYAZ
- Une question de Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI
- Une question de Madame la Conseillère Catherine CARP
- Une question de Madame la Conseillère Laurence BALET
- Une question de Monsieur le Conseiller Gil MEYLAND
- Une question de Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**Monsieur le Président :**

Nous prenons acte des Communications C/3, C/4, C/5, C/6 et C/7.

Monsieur le Syndic, la Municipalité a-t-elle d'autres communications à apporter à notre Conseil ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Non, Monsieur le Président.

7. PRÉAVIS NO 03/07 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE FR. 880'000.- POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ANCIENNE-POSTE. (MONSIEUR DAVID WULLIAMOZ, RAPPORTEUR)**Monsieur David WULLIAMOZ :**

J'espère que chacun a pu observer les supports visuels qui nous ont été transmis. Si ce n'est pas le cas, vous devriez avoir reçu, dans vos groupes, à faire circuler, une copie de ce support.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur David WULLIAMOZ ne donne ensuite lecture que des conclusions dudit rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Magrieta DONKER, Hélène GRAND, Sarah WINTEREGG, Jean-Marc COUSIN, Yvan GINDROZ, Samuel GURTNER, Albert MARTIN, Etienne MUTRUX, David WULLIAMOZ.

Monsieur Pascal BLUM :

Au nom du groupe Socialiste, je demande que la discussion porte tout d'abord sur l'entrée en matière, au sens de l'article 72 de notre règlement. Pour fonder cette discussion, je dirai pour commencer que ce préavis a suscité passablement d'interrogations au sein de notre Groupe. Je laisserai mes collègues s'exprimer à ce sujet, mais je tiens à préciser que ces interrogations ne portaient pas sur le principe d'aménager une place conviviale et accueillante de la rue de l'Ancienne Poste, car enfin, qui pourrait s'opposer à une telle idée ? Nos interrogations portent plutôt sur la forme et le contenu de ce préavis, bien mal ficelé pour arriver à nous enthousiasmer et à nous convaincre. Comment la Municipalité peut-elle rédiger un préavis de sept pages avec aussi peu de matière et penser que nous lui signerions un chèque en blanc de Fr. 880'000.- ?

Tout à l'heure, nous avons entendu la réponse de la Municipalité au sujet de la qualité des documents à fournir avec les préavis. La Municipalité ne lirait-elle pas les courriers qu'elle rédige elle-même ?

Monsieur le Président :

Merci Monsieur le Conseiller. Nous avons donc une demande pour l'entrée en matière et nous allons débattre de l'entrée en matière au sujet de ce préavis. J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

J'aimerais, Monsieur le Conseiller BLUM, pouvoir vous donner raison, parce que c'est très positif qu'un parti examine un préavis, émette des commentaires, des critiques ou des remarques, qu'elles soient positives ou négatives. Cela veut dire que ce parti s'est penché avec beaucoup de sérieux sur un projet qui lui est présenté.

Mais lorsque vous dites que le préavis est mal ficelé, qu'il est trop court et que la Municipalité n'a pas tenu compte du vœu (qui n'était d'ailleurs pas encore connu le 2 février lorsque le préavis vous a été envoyé), je trouve que la critique est un peu courte, s'agissant d'un préavis qui présente un historique, qui décrit la rue aujourd'hui, qui parle de la dynamique urbaine, qui explique le projet et qui l'examine sous l'angle de la fontaine, de la plantation, de l'éclairage, de la circulation, des cabines téléphoniques, des étapes de réalisation, qui rappelle les préavis qui ont été délivrés par le Service de l'Energie, réseau gaz, électrique, Service des travaux et de l'environnement, etc.

J'ai un peu de peine à vous suivre, Monsieur le Conseiller, lorsque vous dites que ce préavis est trop bref ; en revanche, je me félicite que ce préavis ait suscité de l'intérêt. J'aimerais que cet intérêt soit positif. A cet égard, il faut se souvenir que la Municipalité a pris les choses en main d'une façon très sérieuse, puisqu'elle a procédé par le choix d'un concours d'architecture. Quatre bureaux ont déposé un projet et la Municipalité a pu choisir, parmi ces quatre bureaux - il s'agissait des bureaux Thibaud et Zingg, Du Pasquier, Vanderauwera et Rossel - le projet qui lui est apparu comme étant le meilleur. Le projet qui a été réalisé par le bureau Thibaud et Zingg est celui qui a été choisi.

C'est vrai que les documents qui vous ont été fournis en annexe au préavis - et là vous avez parfaitement raison - sont austères. Je dirai qu'ils brillent par leur sobriété ; on ne peut pas dire qu'à la lumière de ces documents, on soit particulièrement éclairé, parce que c'est vrai, ils sont sévères. C'est peut-être dommage, mais la Municipalité a cherché à corriger cet effet en vous faisant parvenir les photos montage qui sont affichées et d'autres esquisses un peu moins austères et en couleur. J'espère que la présentation de ces documents corrigera l'impression négative qui vous est donnée par ce préavis.

Le bureau Thibaud et Zingg est un bureau renommé par la qualité de ses prestations. La place qui vous est proposée a le mérite de la sobriété et de la simplicité ; elle respecte le cadre historique, elle respecte l'esthétique des lieux. Je crois que le choix qui a été fait est un bon choix et je crois avoir compris, de par votre intervention, que vous ne mettiez pas le choix lui-même en question, mais que vous mettiez en cause la façon dont le projet vous a été présenté. Vous avez probablement raison en ce qui concerne la sobriété des documents.

Cela étant, il me paraîtrait dommage que votre Conseil renvoie ce document à la Municipalité, ce qui provoquera inmanquablement des retards dans la réalisation, alors même qu'on aurait souhaité que cette place puisse être aménagée plus rapidement.

J'aimerais vous rappeler qu'il y a cinq ou six ans déjà, la Municipalité a annoncé qu'elle souhaitait améliorer l'esthétique et l'aspect des places de la ville. En partant du constat que contrairement à d'autres villes de Suisse et d'ailleurs, la ville était une des rares cités qui n'avait pas procédé à la réfection de ses places. Certes, on a pavé la rue du Milieu, la rue du Four ; la place Pestalozzi est superbe, mais on ne peut pas considérer, pour une ville de l'importance d'Yverdon-les-Bains, que la place Pestalozzi doit être la seule place aménagée dans toute la ville. On avait souhaité à l'époque pouvoir vous présenter un projet de place par année : place Bel-Air, place de l'Ancienne-Poste, le haut de la rue de la Plaine, peut-être l'aménagement de la place en face Sud du Château. Enfin, on avait des projets !... et on s'est rendu compte qu'il faut beaucoup de temps, beaucoup d'argent bien sûr, pour les réaliser et il a fallu quatre ans et demi pour que la Municipalité se décide à faire l'investissement, ce qui n'est pas la chose la plus facile. Il a fallu beaucoup de temps aussi pour connaître les résultats du concours d'architecture et je n'aimerais pas que l'on doive retarder encore la réalisation de cette place, parce que la ville se doit d'aller de l'avant dans l'aménagement de ses places.

Puisque nous sommes arrivés à chef sur ce dossier et que, sur le fond, apparemment vous paraissez d'accord avec la proposition qui vous est faite, je n'aimerais pas que par un mouvement de mauvaise humeur relatif à la forme des documents qui vous ont été présentés, peut-être insatisfaisants pour avoir une image précise de ce qui sera réalisé, vous en retardiez la réalisation. C'est la raison pour laquelle je vous demande de bien vouloir entrer en matière.

Monsieur Pascal BLUM :

Monsieur le Municipal, je vous remercie pour ces explications. Vous dites qu'il a fallu beaucoup de temps pour préparer le projet, pour faire ce concours de quatre bureaux d'architectes, dont nous ne recevons d'ailleurs que deux photocopies noires et blanches pas très convaincantes. Il a fallu attendre aussi beaucoup de temps puisque c'est que ce soir au Conseil, visiblement, qu'on voit un tout petit peu plus de choses, éventuellement en couleur. Je dois dire que je ne suis pas arrivé suffisamment tôt pour pouvoir les regarder. Il semble que même la Commission n'a pas eu le loisir de les voir en commission ; elle a dû les demander après coup.

En gros, ce que vous nous dites ensuite, c'est qu'il ne faut surtout pas retarder des projets à Fr. 880'000.- parce que le préavis est un petit peu insuffisant et qu'on a un historique de trois pages sur sept pages et que finalement on n'a pas tant de détails sur le projet.

Vous êtes certainement aussi convaincu que moi que quand on fait un aménagement, la première chose qui intéressera les gens et qui les convaincra et qui les enthousiasmera, c'est justement la partie graphique et pas de nous rédiger un préavis de sept pages et nous laisser juste deux photocopies noir et blanc pour se rendre compte des visions qu'on aura de cette place.

Je maintiens ma position.

Monsieur Olivier KERNEN :

Monsieur le Municipal, ce soir on ne demande qu'à être convaincu sur un projet qui est d'importance pour cette Ville. Cela fait effectivement très longtemps qu'on cherche à donner une certaine allure à cette place, qui est une place stratégique, mal utilisée depuis bien longtemps et je crois qu'elle mérite une attention particulière.

Je ne suis pas convaincu, de par les documents qui nous sont fournis, d'une situation d'urgence pour aménager cette place. Je pense qu'effectivement, il a fallu un certain temps pour amener des documents à disposition de la Municipalité, pour que cette dernière puisse faire un choix, mais c'est vraiment dommage et pour ma part, je crois que ce serait dommageable aujourd'hui d'accélérer une procédure qui mérite une attention particulière de la part de ce Conseil communal. Ce n'est pas tant la somme, Fr. 880'000.- c'est certes important ; moi je suis prêt à dire ce soir qu'un investissement de cet ordre de grandeur pour cette place, c'est mérité. Effectivement, avec le maigre argumentaire du rapport, complété en réalité par la commission qui a siégé sur ce sujet, qui en fait a écrit plus de lignes pour mettre en évidence qu'il manquait le matériel pour juger, que de dire en réalité de quoi était composée cette place.

On n'a aucune image, de synthèse ou autre, du mobilier urbain, quand bien même il doit y en avoir un et qu'on ne le retrouve pas dans les sommes du préavis. C'est pour cela que ce soir, je demanderai une non entrée en matière, non pas sur le sujet, parce qu'il mérite une attention particulière et que la place de la Poste doit être faite d'une manière ou d'une autre, mais on pourrait peut-être en arriver, après une discussion et si Monsieur le Municipal n'arrive pas à nous convaincre, à une motion d'ordre. Celle-ci demanderait le renvoi à la Commission qui a statué sur ce sujet, pour aller plus loin, dans l'expertise de ce dossier, quitte à avoir une maquette ou d'autres éléments à disposition. Il n'y a pas besoin d'avoir un beamer et un grand écran - on a compris que vous ne vouliez pas le mettre - mais au moins d'avoir des éléments qui permettent de juger du bien fondé de cette opération, puisque c'est tout de même du ressort du Conseil communal que d'accepter ou de refuser un tel projet.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Votre Conseil fera évidemment ce qu'il voudra de ce projet. J'aimerais vous dire que, comme avocat, lorsque je reçois des gens qui me disent qu'ils n'ont aucun moyen quant au fond de s'opposer à un projet qui ne leur convient pas, c'est évidemment sur des problèmes de forme qu'ils essaient de recourir et il arrive parfois que, pour des seules questions de procédure ou de forme, un projet est rejeté. C'est souvent dommage parce que les problèmes de forme ne sont pas l'essentiel. Ce ne sont pas ces problèmes de forme que vous agitez aujourd'hui devant ce Conseil qui feront que les Yverdonnois seront satisfaits ou pas de constater qu'une fois de plus, on a retardé l'élaboration d'un projet qui est un bon projet.

Ce serait vraiment dommage, pour des questions de forme et parce que vous considérez que les préavis municipaux ont, depuis un certain temps, pris un tour qui ne vous convient pas, que vous priviez la population d'un projet qu'apparemment vous considérez comme étant bon. C'est vrai qu'il n'y a pas d'indication concernant le mobilier urbain ; c'est parce que ce mobilier urbain sera le fait des exploitants des terrasses. Ce seront les cafetiers et tenanciers d'établissements publics qui achèteront des tables, des sièges, qui mettront des parasols dont on espère pouvoir choisir avec eux le style. En plus, il y aura deux téléphones appliqués près de la pharmacie ; il y aura cinq arbres. Ce sera extrêmement sobre. L'essentiel de cette place, au niveau du mobilier, ce sera l'éclairage et il sera assez particulier ; il est décrit dans le préavis comme étant un éclairage tout à fait séduisant.

Le bureau qui a été choisi pour présenter ce projet est un excellent bureau. Il a fait ses preuves parmi les plus grandes réalisations, notamment en gagnant des concours prestigieux. Ce bureau a travaillé d'une façon extrêmement soignée et même si les esquisses qui vous sont présentées sont sobres, vous pouvez aisément vous représenter ce que sera cette place, lorsqu'on aura enlevé les trottoirs, pavé le sol, mis un éclairage tel qu'il vous est décrit, avec les cinq arbres à côté du plan d'eau et les terrasses sur lesquelles la population pourra s'asseoir. Ce sera véritablement quelque chose de très séduisant et je répète que ce serait dommage que vous en retardiez la réalisation pour des problèmes sans rapport avec le fond lui-même, ou avec l'objet lui-même.

Madame Gloria CAPT :

Je m'étonne de cette vague d'opposition pour des motifs que je trouve très fallacieux. Effectivement et comme Monsieur le Municipal nous l'a expliqué, ce projet est développé par un bureau d'architecture connu, réputé, qui me paraît avoir fait du bon travail. C'est un bureau qui a été choisi suite à un concours et je m'étonne tout de même que simplement parce que les planches en noir et blanc ne vous plaisent pas, vous souhaitiez ne pas entrer en matière.

Encore une fois, une Commission a choisi un projet et l'a étudié attentivement ; il me semble qu'on peut leur faire confiance. Mais peut-être est-ce la modernité de la place qui vous fait peur.

Mais oui, on est au vingt et unième siècle, c'est le moment de développer un peu cette ville et de mettre une touche de modernité autour de notre Château, autour de notre centre-ville et je crois que vous le savez tout aussi bien que moi, le vieux et le moderne se marient très bien.

Pour ma part, je vous invite à entrer en matière sur ce préavis.

Monsieur Olivier KERNEN :

Madame la Conseillère, si c'était fallacieux de dire ce soir : on a pas la même imagination que vous, j'en conviens, j'en resterais là et je me rangerais à la majorité de ce Conseil qui décidera si oui ou non on choisit un tel projet tel que présenté.

Une fois de plus, je demande qu'à être convaincu de ce projet. Je ne remets en aucun cas en cause le choix du bureau. Je sais que c'est un bureau sérieux, au niveau du design et de la présentation qu'on pourrait imaginer. Il est vrai que cela fait un certain temps que la population attend, mais nous sommes les représentants de cette population ce soir et moi, en tant que tel - et je ne suis certainement pas le seul dans cette salle - je ne suis pas convaincu de la présentation du projet.

Si on arrive à nous présenter un projet ce soir, par oral, et nous convaincre que c'est un excellent projet, on peut y aller encore un bout. Si on n'est pas convaincu dans ce sens-là, je demanderai tout simplement le renvoi en commission, pour qu'on puisse avoir des éléments qui nous permettent de juger sur le fond, parce qu'on est en train de discuter de la forme, sans aucun élément à disposition.

Moi, je ne peux pas en rester là et je crois que non pas la non entrée en matière, ce serait peut-être trop gros ce soir que d'inviter le Conseil communal à ne pas entrer en matière sur le projet de rénovation de la place de l'Ancienne-Poste ; cela j'en conviens. Par contre, cela peut être fait sous une autre forme, telle que la motion d'ordre, pour renvoyer le document à la Commission qui a statué jusqu'à maintenant sur ce projet pour avoir plus d'éléments à disposition qui pourraient être transmis à ce Conseil, en plus des deux visions en noir et blanc que nous avons eues. Si certains peuvent se contenter de cela et voter à l'unanimité, ou en tout cas à la majorité avec les éléments qu'ils sont à disposition, qu'ils le fassent, mais moi je ne pourrai pas le faire, en tant que représentant de cette population.

Monsieur Gil MEYLAND :

Je suppose que je suis pas le seul à avoir vécu l'expérience de me placer sur la place de la Gare et de me faire aborder par des citoyens qui me demandent : Pourquoi avez-vous laissé faire ça ? Je ne peux pas, en l'état actuel, avoir confiance en ce projet et me retrouver l'année prochaine avec les mêmes réflexions sur la place de la Poste.

Dans ce sens-là, je vais donc soutenir soit la non entrée en matière, soit le renvoi en Commission, qui pour moi sont deux solutions valables.

Madame Magrieta DONKER :

Je faisais partie de la Commission et j'aimerais juste citer une phrase de ce rapport qui dit : « *La commission regrette le manque de support visuel. En effet, avec les plans fournis, il est très difficile de se faire une idée de ce à quoi la place ressemblera. Il aurait été souhaitable d'avoir plus d'informations que les plans de construction qui donnent plutôt une image terne* ».

Au fait, même dans la Commission, on avait cette même idée que les plans n'étaient pas complets.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je crois qu'on se trouve ce soir, Mesdames et Messieurs, devant un problème de communication, à savoir que nous avons - et la Municipalité en est convaincue - un excellent projet à réaliser.

Néanmoins, nous l'admettons humblement, nous n'avons peut-être pas su suffisamment bien vous le communiquer, vous le vendre. Je crois qu'on est là à une étape où nous avons, dans notre administration, des gens qui sont d'excellents rédacteurs et communicateurs, mais force est de constater que nous entrons maintenant tout à fait dans le monde du visuel, du numérique, et nous devons prendre acte de la nécessité de mieux documenter ces projets. Personnellement, j'en prends acte ce soir et je puis vous assurer que dorénavant, en tant que signataire du document avant qu'il vous soit adressé, je veillerai à ce détail.

J'aimerais toutefois vous demander ce soir de faire confiance à votre Municipalité et à ses mandataires. Je crois que la population attend réellement maintenant cette place et c'est vrai qu'un gage de confiance à l'égard de l'Exécutif serait extrêmement apprécié par celui-ci, l'inviterait à apporter le plus grand soin, d'une part à la réalisation de ce projet, mais également, dorénavant et je vous en donne ma parole, à la présentation de dossiers qui soient tout à fait parlant.

Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à entrer en matière.

Monsieur Olivier KERNEN :

Je crois qu'effectivement, ce dossier n'est pas un bon dossier pour venir jusqu'à nous sous cette forme-là. En aucun cas, on ne veut prêter le choix de la Municipalité ; elle a certainement fait un bon choix et on demande à être convaincu.

Par motion d'ordre, article 78 de notre règlement, je demande que ce préavis retourne à la Commission avec plus d'éléments, qu'il puisse revenir dans les groupes aussi avec un support de communication plus important.

On a tous les moyens, Monsieur le Syndic en a fait allusion tout à l'heure et on ne met en aucun cas ce projet de côté, on ne fait que de le suspendre et revenir devant ce Conseil en bonne et due forme. Je vous remercie.

Monsieur Jean-David CHAPUIS :

Je suis étonné, car la Commission a accepté, malgré les dessins et les informations qu'elle avait, à l'unanimité, de statuer et a accepté ce projet. Du moment qu'elle a été d'accord, pourquoi on reviendrait avec une nouvelle Commission ? Elle aurait demandé un complément d'informations et se serait réunie une deuxième fois, cela n'aurait pas posé problème, je pense.

Monsieur le Président :

Mesdames et Messieurs les Conseillers, je vous propose la méthode suivante, qui pourrait être de commencer par voter sur la proposition du Conseiller BLUM, à savoir la non entrée en matière. Si vous décidez d'entrer en matière, nous pourrions ensuite nous prononcer sur la proposition de Monsieur KERNEN.

Monsieur Pascal BLUM :

Etant donné l'intervention de Monsieur KERNEN, je retire ma proposition de voter sur la non entrée en matière et je soutiens la proposition de renvoyer le préavis à la Commission.

Monsieur le Président :

Merci Monsieur le Conseiller. Nous allons donc nous prononcer sur la motion d'ordre, Vous savez que cette demande doit être appuyée formellement par cinq signatures, que je pense vous n'aurez aucune peine à recueillir autour de vous... Il s'agit de cinq membres.

Celles et ceux qui sont d'accord avec le renvoi à la Commission sont priés de le manifester en levant la main. Messieurs les scrutateurs, veuillez compter. Monsieur le scrutateur, vous êtes autorisé à quitter un instant votre poste de rapporteur afin de pouvoir scruter !

Par 39 contre et 34 pour, **vous avez rejeté** la proposition de renvoi à la Commission. Je vous demande pour le principe les abstentions : plusieurs abstentions.

Je vous remercie et nous entrons donc en matière.

La discussion est ouverte sur l'article 1 :**Madame Soufia FEKIH :**

J'ai une question : Est-ce qu'il a été prévu, pour cette place, des bancs publics ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Non, il n'est pas prévu, sur cette place, des bancs publics. La raison en est la suivante : l'espace est relativement étroit ; il y a quatre établissements publics qui sont susceptibles d'aménager des terrasses avec tables, chaises, parasols, etc. Il faut, en plus de cela, trouver des emplacements pour les vélos, pour permettre aux gens de circuler, ou de s'arrêter et de parler. Il faut laisser des espaces pour permettre aux véhicules de sécurité de passer. C'est la raison pour laquelle il n'a pas été prévu de mettre des bancs publics. Cela n'exclut pas, à l'usage que l'on puisse apporter des améliorations, notamment des bancs publics...

Madame Soufia FEKIH :

Je trouve tout à fait dommageable que dans cet espace que l'on veut public, pour pouvoir s'y reposer, y prendre quelques instants, il faille dépenser Fr. 3.50 au minimum pour un café. Moi, l'aspect public me dépasse un peu.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je pense que Madame la Conseillère n'a en tout cas pas tort et probablement même qu'elle a raison.

Encore une fois, il faut laisser les choses se mettre progressivement en place et j'imagine qu'on finira par trouver des bancs publics sur cette place. Il faut véritablement voir comment la systématique est acceptée par la population et, à ce moment-là, mettre les choses en place.

Monsieur Yvan GINDROZ :

J'ai fait partie de la Commission. Après cela, ma réflexion s'est poursuivie et il m'est revenu le problème que j'avais déjà souligné au sein de la Commission, celui des places de parc pour les vélos. Il n'y aura jamais assez de place et de plus, si l'on crée un espace pour les vélos, il sera inesthétique car il va déborder et comme il sera trop petit, des vélos vont se positionner certainement un peu partout.

Je proposerai donc de bien étudier la solution d'un parc qui serait soit sur Auguste Fallet, soit sur l'avenue des Remparts, de supprimer le parcage sur cette place et pourquoi pas d'aménager un coin où les gens pourraient s'asseoir.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je ne suis pas persuadé, Monsieur le Conseiller, si un cycliste souhaite arriver dans le centre-ville et qu'il prend son vélo précisément pour pouvoir arriver dans le centre, qu'il sera très heureux lorsqu'on lui dira, arrivé devant le Cubanito ou devant le tea-room Schneider, ou encore la pharmacie qui est à côté qu'il doit aller mettre son vélo sur la promenade Auguste-Fallet. Objectivement, je crois que c'est trop loin, car lorsqu'on est cycliste, on souhaite pouvoir s'arrêter pratiquement à l'endroit où l'on veut aller et je pense que c'est une bonne idée d'avoir prévu une place pour les vélos, sur la place elle-même, à l'endroit où aujourd'hui vous avez les taxis. La promenade Fallet a droit aussi à sa propre identité, à son propre aménagement.

C'est vrai que la place de l'Ancienne-Poste, pour y revenir, est étroite, qu'on ne peut pas en faire un vaste parking pour les vélos et qu'il y aura lieu de trouver des emplacements ailleurs. Mais sur la place elle-même, il paraît difficile de mettre davantage de vélos ou d'interdire le parcage des vélos.

La parole n'est plus demandée et **l'article 1 est accepté à une évidente majorité.**

La discussion est ouverte sur l'article 2 :**Monsieur Pascal BLUM :**

Est-ce que la Municipalité pourrait nous dire à quoi sert le poste 52, dans le devis à la page 6, là où se trouve la position « maquette ». Est-ce qu'on entend faire une maquette lorsque la place sera faite ? On aurait préféré la voir avant....

J'aurais aussi voulu savoir quel est le montant prévu pour les places de parc pour les vélos.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je crois que le CFC 52 s'intitule dans la systématique du CFC : Echantillons, maquettes, reproduction de plans. C'est l'intitulé générique et il n'a pas été modifié parce que cela correspond au CFC 52. C'est vrai que s'il n'y a pas de maquette, eh bien ensuite, il n'y a pas de maquette !

Il n'y a pas de place de parc, si ce n'est pour les vélos. Je peux vous assurer que sur un montant de Fr. 880'000.-, on va trouver les moyens de faire une place de parc pour les vélos. J'ajouterai que les structures destinées à recevoir les vélos sont sous le CFC 415.3 « Ouvrages métalliques », Fr. 15'500.-.

La parole n'est plus demandée et **l'article 2 est accepté à une évidente majorité.**

La discussion est ouverte sur l'article 3 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur Pierre-André MICHOU :

Selon le rapport de la Commission, la façade de l'immeuble de la bibliothèque devrait être rénovée dans les cinq ans à venir. S'agira-t-il de travaux de même envergure que ceux pratiqués au Collège de la Place d'Armes ? Si tel devait être le cas, ceux-ci nécessiteront de lourdes infrastructures sur la voie publique, tels qu'échafaudages, bennes à déchets et portacabines, ainsi que le trafic de véhicules lourds et bruyants et ceci pour de longs mois.

La future place de l'Ancienne Poste est pensée comme un espace de détente et de convivialité à l'usage de la population et des touristes et je m'en réjouis. Je regrette cependant qu'aussitôt réalisée, elle puisse se trouver enlaidie et rendue moins attractive par des travaux qui pourraient être réalisés avant ou conjointement à ceux dont il est l'objet ce soir.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Au plan des investissements pour les années 2007 et 2008, il a été prévu un montant de Fr. 200'000.- pour la réfection des façades du bâtiment de l'Ancienne Poste. Ce montant de Fr. 200'000.- ne couvrira évidemment pas la réfection totale des façades, je vous rappelle que pour le collège de la Place d'Armes, il y en a pour cinq ou six millions et que pour le bâtiment de l'Ancienne Poste, il y en aura pour approximativement deux millions. Ce montant de Fr. 200'000.- était destiné à faire en sorte que la façade soit sécurisée, que l'on touche à ce qui était susceptible de créer un danger. Cela a été fait, pour un montant largement inférieur à celui Fr. 200'000.-.

La façade est donc sécurisée pour plusieurs années et on ne peut pas tout faire en même temps. C'est la raison pour laquelle il n'est pas prévu de refaire l'enveloppe du bâtiment de l'Ancienne-Poste avant plusieurs années. Cela étant, on ne peut pas imaginer que ce bâtiment sera en travaux l'année prochaine, ni dans deux ans, ni probablement dans trois ans et il n'y a pas de raison de différer l'aménagement de la place, en vue de la réfection d'une façade qui n'est pas décidée.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Monsieur le Syndic a parlé de communication. Je vous rappelle que la Municipalité édite un journal, qui s'appelle *Bonjour*. Il est fait en quadrichromie ; la quadrichromie, c'est comme les affichages sur les tableaux dans cette salle. C'est un projet à presque un million de francs et on aurait pu mettre ces croquis dans un journal *Bonjour*, qui est distribué dans tous les ménages.

Ce projet intéresse tous les citoyens et citoyennes de cette Ville, comme l'a relevé Monsieur le Conseiller KERNEN. J'invite la Municipalité, puisqu'on ne veut pas mettre un beamer, ni un écran, ni rien du tout, d'utiliser le journal communal, pour présenter les projets. Tous les projets intéressent toute la population yverdonnoise et si ce projet avait été présenté par le journal *Bonjour !*, on n'aurait pas eu les palabres de ce soir et on aurait fait beaucoup d'avance.

Monsieur Gil MEYLAND :

Je suis désolé, mais malgré la discussion qu'on a eue, je n'arrive pas à être convaincu par le projet. Je ne pense pas à être le seul à ne pas vouloir enterrer le projet, mais à pas forcément en être vraiment convaincu. Je vais donc tenter d'invoquer l'article 79 de notre règlement et de demander le renvoi de la votation.

Je ne sais pas si je vais être soutenu par un cinquième de l'assemblée.

Monsieur le Président :

Je vais vous donner lecture de l'article 79 de notre règlement : « *Si la Municipalité ou le cinquième des membres présents demande que la votation n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est adoptée de plein droit. Seule une décision de l'assemblée prise à la majorité absolue permet un second renvoi (on n'en est qu'au premier). A la séance suivante, la discussion est reprise* »

Il me faut donc le cinquième des membres présents, ce qui aurait pour effet de différer cette décision sur cette votation qui, je le rappelle, porte sur l'ensemble du préavis, et non pas sur les articles 1, 2 et 3.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Nous n'avons pas une grande expérience de l'application de cet article, mais si je l'interprète bien, il s'agit de renvoyer la votation à une séance ultérieure, sans aucuns travaux complémentaires entre ces deux échéances. Dès lors, la Municipalité ne voit pas l'intérêt de ce renvoi.

Monsieur Gil MEYLAND :

En fait, en tant que représentant de la population, j'estime que, vu les éléments de ce soir, j'aimerais pouvoir en discuter avec les personnes avec qui j'en ai discuté précédemment, essayer de voir un peu les avis autour de moi, maintenant que les gens sont plus informés par cette séance.

J'estime ne pas avoir la possibilité de me prononcer ce soir, c'est la raison pour laquelle je pense que ce renvoi peut être utile.

Monsieur Patrik DURUZ :

Je me pose une question technique. Qu'en est-il d'un projet dont les trois articles ont été acceptés et qui se verrait refuser dans son ensemble ? A mon avis, c'est un non sens, ça tient de la bêtise. En tant qu'autre représentant du peuple, j'ai l'impression qu'on est en train de faire les clowns.

Monsieur le Président :

Nous allons voir si un cinquième des membres de cette assemblée soutient la proposition de Monsieur MEYLAND.

Celles et ceux qui soutiennent la proposition de renvoyer cette votation à une séance ultérieure sont priés de le manifester par un lever de mains.

Je vous remercie. La quantité de mains levées n'est manifestement pas suffisante. Nous allons donc nous prononcer sur l'ensemble du préavis tel que proposé.

Résultat de la votation : Ce préavis no 3 est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : la Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'aménagement de la Place de l'Ancienne-Poste ;

Article 2 : un crédit d'investissement de Fr. 880'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : la dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte no 1301 « Place de l'Ancienne-Poste ». Elle sera amortie en 30 ans au plus.

8. PRÉAVIS NO 04/07 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 161'000.- POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION TRANSFORMATRICE AU LIEU-DIT « THEILE » DANS LE QUARTIER « AUX ILES ». (MONSIEUR CHARLES FORESTIER, RAPPORTEUR)

Monsieur le Président :

J'appelle, en remplacement de Monsieur Charles FORESTIER, rapporteur prévu et excusé ce soir, Monsieur Thierry GABERELL, qui nous lira les conclusions de son rapport.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Thierry GABERELL ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Messieurs Charles FORESTIER, Thierry GABERELL, Samuel GURTNER, remplaçant Yves MONOD, Raoul IBANEZ, Nunzio INDULSI, Christian PAULI, Philippe PAVID, Sylvain PITTET, David WULLIAMOZ.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : La parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : La parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : La parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

Je me permets de revenir sur une imprécision que le chef de service SEY a transmise lors de la séance de commission ; il s'agit du système de refroidissement des transformateurs. Nous avons dit à tort que nous avions des transformateurs refroidis à air. Or, pour de tels volumes, nous sommes obligés d'avoir des transformateurs à huile, qui ont fait l'objet, il y a quelques années, d'une polémique parce qu'ils étaient très polluants. Les huiles ont été changées et ne représentent plus de danger. Je tenais à corriger cette petite erreur.

Monsieur le Président :

Merci Monsieur le Municipal, de cette précision.

La parole n'est plus demandée et **ce préavis no 4 est accepté à l'unanimité.**

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : la Municipalité est autorisée à entreprendre la construction d'une nouvelle station transformatrice au lieu-dit « Theile » dans le quartier « aux Iles » ;

Article 2 : un crédit d'investissement de Fr. 161'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée dans le compte 4147 et amortie en 20 ans au plus.

<p>9. PRÉAVIS NOS 05/07 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT-CADRE DE FR. 250'000.- POUR LE RENOUELEMENT DES VÉHICULES DU SERVICE DES TRAVAUX ET DE L'ENVIRONNEMENT EN 2007. (MONSIEUR CHARLES-EUGÈNE MOUQUIN, RAPPORTEUR).</p>
--

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Charles-Eugène MOUQUIN ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

Nous sommes en présence d'un rapport de minorité et je prie Madame Christiane LAYAZ de lire les conclusions de son rapport, et si elle le souhaite, de rejoindre la table des rapporteurs.

Madame Christiane LAYAZ-ROCHAT :

N'ayant pas tout à fait la même opinion que la majorité de la Commission, j'ai préféré, pour la clarté des débats, rédiger un rapport de minorité.

Madame LAYAZ donne ensuite lecture des conclusions de son rapport de minorité.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Aude BRIAND, Corinne LACHAT, Christiane LAYAZ, remplaçant Jean-Claude RUCHET, Stéphane BALET, Pascal GAFNER, Charles-Eugène MOUQUIN, Etienne MUTRUX, Gnanaseelan SUBRAMANIAM, Jérôme WULLIAMOZ.

Monsieur le Président :

Nous allons donc ouvrir la discussion sur l'amendement, soit d'ajouter à l'article 1 :
« à l'exception de l'acquisition d'une deuxième mini balayeuse. »

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Voici quelques données qui justifient l'achat d'une mini balayeuse :

- Notre mini balayeuse parcourt environ 4 km à l'heure, soit environ 25 km par jour de trottoirs.
- Notre ville est équipée de 200 km de trottoirs soit, en tenant compte de la largeur des distances à parcourir, de 300 km.
- Le balayage sur toute la largeur ne se fait pas actuellement, car nous procédons ainsi : La priorité est donnée au centre-ville tous les matins, soit 12 km de trottoirs et places centre-ville. Les après-midi, les extérieurs, soit 12 km. Selon observation, un trottoir propre n'est pas balayé ; on passe au suivant.

Conclusions : de manière empirique, un trottoir en dehors du centre est balayé toutes les deux semaines. L'effectif qu'il faudrait pour remplacer une balayeuse mécanique est le suivant :

- Notre Ville étant divisée en cinq secteurs, il faudrait au centre-ville trois hommes, dans les secteurs extérieurs deux hommes qui devront parcourir 25 km par semaine, soit un rendement estimé à 600 m. à l'heure. Il reste à régler le déplacement entre le dépôt et le lieu de travail.

En cas de non achat d'une mini balayeuse, il faudrait engager 10 personnes (des manœuvres) et un chef d'équipe. Ces données sont confirmées par le fabricant, qui compte lui, environ 13 personnes pour une balayeuse Hako.

Ces métiers sont pénibles et il faut tenir compte des effets à long terme sur la motivation et la santé psychique. Le montant des salaires, si on engageait du personnel pour remplacer une mini balayeuse, est de Fr. 75'000.- par homme et Fr. 100'000.- pour le chef d'équipe, soit Fr. 850'000.- qui seraient particulièrement mal investis. Il doit être mis en balance avec le montant de la balayeuse à acquérir, soit Fr. 90'000.-.

Le Service des Travaux travaille déjà avec des stages ETS et RMR, que nous pratiquons depuis 2002. STE travaille aussi, pour certains travaux de nettoyage, avec la Préfecture pour des travaux d'intérêts généraux, en collaboration avec Caritas et la fondation Verdeil.

Pour toutes ces raisons, la Municipalité vous demande de ne pas entrer en matière sur ce rapport de minorité.

Monsieur Dino PETIT :

Je suis émerveillé par l'arithmétique communale ; c'est extraordinaire ! Avant l'achat d'une balayeuse à Fr. 90'000.-, on a besoin de zéro. Et d'un seul coup si on ne l'achète pas, on aura besoin de 10 personnes. Il faudra quand même m'expliquer comment ça marche, parce que je n'ai pas compris du tout. Ce que je vois, c'est que les trottoirs sont relativement propres, qu'ils pourraient l'être un peu plus.

Mais, qu'on compare l'efficacité d'une machine en valeur kilométrique, avec le poids d'une vie humaine à rétribuer, c'est là que vraiment je suis choqué et que je me dis qu'on est en train de tomber bien bas.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Nous remplaçons une machine par une autre ; c'est ça la demande du Service des Travaux. Vous avez dit, à juste titre, que les trottoirs étaient propres ; merci. Les balayeuses, en mettant de l'eau sur les trottoirs, enlèvent les particules fournies par les véhicules. C'est une question d'hygiène, de poumons et ce n'est pas seulement des déchets que l'on voit à l'œil, qu'une balayeuse mécanique enlève, ce que n'arrive pas à faire un balai, en étant sec. Dans tous les rapports d'écologie sur les particules, on nous montre qu'un balayage mécanique est vraiment le meilleur pour la santé.

Monsieur Jean-Claude RUCHET :

Au début de son intervention, Monsieur le Municipal a dit que l'on remplaçait une machine par une machine. Or, à la page 4, on voit qu'on nous propose d'acquérir une deuxième mini balayeuse, afin de travailler avec deux machines. On ne remplace donc pas une machine par une machine, on en achètera une deuxième pour travailler avec deux.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

On remplace une balayeuse par une autre balayeuse, parce que celle qu'on a actuellement a cinq ans d'âge, un nombre impressionnant d'heures et elle est souvent en panne. Quand elle est en panne, c'est la ville de Neuchâtel, par les contacts que nous avons avec la voirie de cette ville, qui nous en prête occasionnellement une.

Cette première balayeuse, nous la garderons pour des coups durs, mais nous ne pouvons plus assurer le maintien de la propreté en ville avec la balayeuse actuelle, raison pour laquelle elle est remplacée ; ceci est noté dans le préavis.

La parole n'est plus demandée et **cet amendement est refusé à une évidente majorité.**

La discussion est ouverte sur l'article 1 : La parole n'est pas demandée et il est accepté à une évidente majorité.

Monsieur le Président :

J'ouvre la discussion sur l'article 2, amendé comme suit :

- Un crédit-cadre de **Fr. 160'000.-** lui est accordé à cet effet.

Madame la rapportrice de minorité, souhaitez-vous retirer votre amendement ?

Madame Christiane LAYAZ-ROCHAT :

Non, je maintiens mon amendement.

Personne ne demande la parole et **cet amendement est refusé à une évidente majorité.**

La discussion est ouverte sur l'article 2 : La parole n'est pas demandée et il est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : La parole n'est pas demandée et il est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : La parole n'est pas demandée et ce préavis no 5 est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à procéder au renouvellement des véhicules du Service des travaux et de l'environnement en 2007, comme proposé dans le présent rapport ;

Article 2 : Un crédit-cadre de Fr. 250'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera imputée dans le compte no 6'411 « Véhicules 2007 STE » et amortie en 5 ans au plus.

10. PRÉAVIS NO 06/07 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 130'000.- POUR LA RÉORGANISATION DES LOCAUX DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE. (MONSIEUR VASSILIS VENIZELOS, RAPPORTEUR)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Vassilis VENIZELOS ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Nora LECHMANN, Maryse SCHNEIDER, Françoise WEISSBRODT, Guy ANGELOZ, Patrick-Louis DURUZ, Bexhet HALIMI, Yves MONOD, Vassilis VENIZELOS.

Excusé : Monsieur Jacques FIVAZ

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Monsieur Pascal BLUM :

En tant que membre du Bureau du Conseil, j'aimerais savoir si cette réorganisation permettra d'avoir un vrai bureau pour le secrétariat du Conseil communal ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Le plan de réaménagement des bureaux du Greffe offre neuf places avec des collaboratrices et collaborateurs à temps partiel, ce qui fait que pour dépanner, un membre du secrétariat du Conseil communal pourrait être accueilli dignement.

Formellement, nous n'avons pas prévu de places pour ces dames.

Madame Carmen TANNER :

Les Verts ont un souhait pour ce nouvel aménagement de bureaux, et même pour tous les autres bureaux communaux.

Tout d'abord, une fois n'est pas coutume, j'aimerais faire un petit cadeau à notre Syndic, pour son nouveau bureau, du moins je l'espère, un petit cadeau un peu intéressé, vous allez comprendre...

Je vous apporte deux outils. Une multiprise avec interrupteur ; celui-ci permet d'enlever tous les stand-by de votre bureau : l'ordinateur, les hauts parleur, le scanner et j'en passe.

Deuxièmement, une ampoule économique qui permet d'économiser 80% d'énergie. Ainsi, si votre bureau est muni d'ampoule économique et d'un interrupteur, vous économisez 40% de votre énergie dans votre bureau.

Plus sérieusement, outre ces objets très utiles, il existe une multitude de mesures pour utiliser l'énergie de façon plus économe et générer un minimum de pollution dans les bureaux, par exemple l'installation d'économiseurs d'eau au robinet, la gestion du recyclage des déchets, les émissions sonores et j'en passe.

Les Verts vous encouragent à mettre en place ce genre de mesures et pourquoi pas, d'établir une sorte de directive pour une bureautique écologique, comme cela se fait dans beaucoup de bureaux, et qui pourrait se faire à Yverdon dans tous les bureaux communaux. Je suis sûre que notre nouvelle déléguée à l'Agenda 21 saura vous renseigner et vous épauler. Les Verts espèrent que vous soutiendrez cette proposition et la poursuivrez pour, à votre tour, faire un petit cadeau, mais aux autres générations. Merci pour votre soutien.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je suis très touché par vos cadeaux puisque, je peux le dire maintenant, j'ai eu mon anniversaire hier !

Ensuite de cela, Madame la Conseillère, je crois pouvoir affirmer que nous avons, au sein de la Municipalité, une réelle conscience de ces problèmes énergétiques puisque nous avons non seulement proposé à votre Conseil d'engager, au travers du budget, une déléguée à l'Agenda 21, mais également un délégué à l'énergie. Il travaille notamment à la mise en place du label «Cité de l'énergie ».

Je suis convaincu que ce type de démarches entre parfaitement dans cette philosophie et je me fais fort de défendre votre vision au sein de l'administration communale.

Madame Carmen TANNER :

Je vous remercie et je m'en réjouis.

Monsieur Gil MEYLAND :

Est-ce que vu qu'on va faire des travaux, même légers dans cet endroit, a-t-on prévu de supprimer les quelques seuils restants, afin de permettre une accessibilité à tous, à tous ces nouveaux bureaux ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Là également, je m'engage à veiller à ce détail extrêmement important.

Plus personne ne demande la parole et **cet article 1 est accepté à l'unanimité.**

La discussion est ouverte sur l'article 2 : La parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : La parole n'est pas demandée et ce préavis no 6 est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Un crédit d'investissement de Fr. 130'000.- est accordé à la Municipalité pour la réorganisation des locaux de l'administration générale.

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 3360 « locaux GRF », puis amortie en 10 ans.

11. PRÉAVIS NO 09/07 UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 390'500.- POUR LA DÉTERMINATION DE LA VALEUR DU DROIT DE TIMBRE POUR L'USAGE DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUE, GAZ ET EAU COMMUNAUX, ET CELLE POUR L'ANALYSE, PAR UNE ENTITÉ EXTERNE, DE LA COMPÉTITIVITÉ DU SEY DANS LE SEGMENT DES CLIENTS ÉLECTRIQUES PROFESSIONNELS. (MONSIEUR CHRISTIAN PAULI, RAPPORTEUR)

Monsieur le Président :

Je remercie Monsieur Christian PAULI de nous lire l'entier de son rapport, tous les Conseillers ne l'ayant reçu que très récemment. Si toutefois l'une ou l'autre d'entre vous n'était pas en possession de ce rapport, arrivé tardivement, le Bureau tient à votre disposition quelques exemplaires qui pourraient vous être distribués *illico*, afin que vous puissiez suivre l'exposé sur un document écrit.

Monsieur Christian PAULI :

Si vous m'aviez proposé de lire que les conclusions, je ne vous aurais pas obéi. Vu l'urgence qui nous a été recommandée d'appliquer pour traiter ce préavis, le rapport n'a pu vous parvenir par la poste qu'aujourd'hui, la séance de la Commission s'étant déroulée le 26 avril, il y a donc une semaine.

Lecture in extenso du rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Corinne LCHAT, Carmen TANNER, Jean-David CHAPUIS, Charles FORESTIER, Daniel HOFMANN, Jean-Louis KLAUS, Christian PAULI, Jean-Louis VIAL, Dominique VIQUERAT.

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Madame Martine FREY TAILLARD :

Depuis des mois, on nous présente la libéralisation du marché de l'électricité comme si elle était inéluctable, comme s'il s'agissait d'une bête aux tentacules insidieuses s'infiltrant jusqu'à nous, contre laquelle la lutte est perdue d'avance et avec laquelle on se voit contraint de composer. Pour paraphraser une bande dessinée célèbre, « Attendons que le ciel nous tombe sur la tête » ! Là derrière se dessine en fait une politique du laisser-aller qui profite à certains, mais qui risque fort de préjudicier gravement les collectivités publiques.

Dans ce contexte, le droit de timbre apparaît comme un ultime garde-fou, une protection contre une libéralisation par trop débridée. Il faudrait donc se prononcer pour ce droit. Mais tant qu'on ne m'aura pas persuadée qu'il n'y avait pas d'autre issue possible, je ne pourrai pas le faire. En effet, je reste convaincue que s'il y avait eu au niveau fédéral une réelle volonté politique de ne pas ouvrir ce marché, de résister aux pressions, cela aurait été possible.

Cette position m'aurait semblé beaucoup plus éclairée - reconnaissez que le mot est bien choisi - et respectueuse de la décision du peuple qui a refusé la loi sur le marché de l'électricité en 2002. Au lieu de cela, on nous impose cette libéralisation par la bande, ce que je trouve inacceptable.

En ce qui me concerne, ce préavis est donc malheureusement emblématique des limites de la démocratie directe et je ne peux pas le cautionner. Merci de votre attention.

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

Je comprends votre frustration, Madame la Conseillère, mais je crois qu'il ne s'agit pas ce soir d'accepter ou non la libéralisation de l'électricité, parce que ce sont des décisions qui n'incombent ni à la Municipalité ni au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Les Chambres fédérales ont recommencé les travaux pour une loi sur l'électricité, après l'échec de la LME, loi sur le marché de l'électricité qui avait échoué devant le peuple. Cette nouvelle loi s'appelle la LApEI (Loi pour l'approvisionnement en électricité). Les travaux dans les différentes Chambres ont été très longs, vu que les deux Chambres ne se sont mises d'accord qu'après un ping-pong relativement long et il a fallu faire recours à la Commission de conciliation. Les Chambres viennent de se mettre d'accord sur la version définitive de la LApEI.

Cette loi n'a pas été attaquée par référendum. Nous partons de l'idée qu'elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2008. On peut être d'accord avec la libéralisation ou non, il incombe en tout cas à la Municipalité d'Yverdon de se positionner et de se préparer par rapport à ce que la législation fédérale prévoit. Or, la législation fédérale prévoit une libéralisation en deux étapes, donc d'abord les clients qu'on appelle éligibles, soit ceux qui consomment plus de 100'000 kWh/annuel. Puis, dans cinq ans, une deuxième étape de libéralisation pour tous les clients, mais celle-ci sera susceptible de référendum, ce qui explique peut-être qu'il n'y ait pas de référendum sur la première partie de la loi. D'après les journaux spécialisés et les rumeurs qui circulent à Berne, c'est vers ce scénario qu'on se dirige.

Effectivement, la Municipalité aurait pu camper sur une position en disant : nous tenons à respecter ce que le peuple a exprimé clairement lors de la votation sur la LME. En l'occurrence, la Municipalité est tenue de respecter la législation fédérale. Elle est obligée de se préparer à l'entrée en vigueur de cette libéralisation. On ne vous demande pas d'être d'accord avec la libéralisation, on vous demande aujourd'hui de donner à la Commune les moyens, lorsque la libéralisation partielle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2008, de pouvoir faire valoir tous les investissements qu'elle a consentis pour le réseau électrique. On a un réseau électrique d'assez bonne qualité à Yverdon-les-Bains, nous aurons bientôt un système qui fonctionne uniquement en moyenne tension. Ce réseau électrique a été payé par les contribuables yverdonnois et par les clients du Service des Energies.

Il importe qu'à l'avenir, toutes les personnes qui utilisent ce réseau parce qu'ils achètent de l'électricité et qu'ils habitent à Yverdon-les-Bains, paient le juste prix de ce réseau, c'est-à-dire le timbre.

Qu'on soit pour ou contre la libéralisation, on est malheureusement obligé de se préparer pour que la Ville ne perde pas d'argent, parce que les clients qui ne souhaitent ne plus avoir le Service des Energies comme fournisseur d'électricité ne donnent rien pour le réseau.

Monsieur Pascal BLUM :

Je suppose que la part principale du montant est un montant d'honoraires et j'aurais aimé savoir si ce marché était soumis à la loi sur les marchés publics.

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

Ce préavis se compose de quatre objets. Je ne reviendrai pas sur la malfaçon du préavis, la Commission l'a souligné et je vous prie encore de m'excuser.

Il est réparti en fait entre une étude pour le timbre électrique, d'une valeur approximative de Fr. 146'450.-, pour le gaz, de Fr. 106'445.-, l'eau Fr. 67'105.- et enfin sur la stratégie à adopter pour les clients éligibles pour un montant de Fr. 70'000.-.

Les marchés publics nous imposent, pour les services, à partir de Fr. 250'000.-, d'entrer dans une procédure ouverte de marchés publics et nous ne sommes pas dans ce schéma-là.

Admettons que nous nous trouvions pour le calcul des trois réseaux dans un seul montant, qui serait de Fr. 320'500.-, nous dépasserions alors les Fr. 250'000.- et on peut analyser la situation de deux manières : soit on considère que c'est un marché ouvert de type national et nous sommes à Fr. 250'000.-, soit nous partons sur un marché qui est international et nous avons des limites jusqu'à Fr. 383'000.- et nous serions en dessous. Admettons que nous soyons sur le marché national, nous avons encore une possibilité d'échapper aux marchés publics, c'est avec le règlement d'application de la loi vaudoise sur les marchés publics. Celui-ci précise, dans son article 8 : « *l'adjudicateur peut adjuger un marché directement, sans lancer d'appels d'offres, si l'une des conditions suivantes est remplie* » (je vous fais grâce de la liste des différentes conditions pour m'arrêter à celle qui nous intéresse, à la lettre C) « *Un seul soumissionnaire rentre en considération en raison des particularités techniques du marché* ».

En l'occurrence, nous avons avec HCSA, le spécialiste, une « boîte » qui a eu fin nez visiblement, car cela fait cinq ans qu'ils se préparent à calculer le timbre et ils sont les seuls sur le marché et de plus, nous devons de toute façon passer par là.

Monsieur Pascal BLUM :

Merci de cette réponse et excusez-moi d'insister. D'abord, je n'ai pas suivi lorsque vous avez fait la répartition. Si je me souviens bien, la loi sur les marchés publics ne permet justement pas ou est essentiellement là pour éviter que l'on split un marché en plusieurs petits morceaux pour prétendre qu'on est en dessous des limites. Alors, est-ce qu'on est en dessous ou est-ce qu'on est en dessus de la limite ?

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

Monsieur le Conseiller BLUM, vous savez que la loi est sujette à interprétation et c'est pour cette raison que les tribunaux et les avocats ont du travail !

En l'occurrence, que demandons-nous ? Nous demandons un crédit pour pouvoir faire en même temps l'évaluation du timbre, de la valeur du réseau électrique, la valeur du réseau gaz, la valeur du réseau eau et des stratégies commerciales. Les stratégies commerciales sont clairement hors du groupe.

La question qu'on doit se poser avec les marchés publics, c'est de savoir si on s'amuse à couper dans le montant, est-ce que chaque montant est viable tout seul ? Or en l'occurrence oui, parce qu'on pourrait tout à fait dire que nous commençons d'abord pour l'électricité, puis nous attendons une année avant de faire le timbre au niveau du gaz, puis l'année suivante pour l'eau. Cela ne poserait aucun problème et là, la loi nous autorise à segmenter. Nous avons intérêt de regrouper, vu que l'entreprise en question nous offre des rabais de quantité.

Monsieur Pascal BLUM :

Juste pour conclure, je me réjouis d'avoir un préavis de construction, où on nous dira qu'on construit d'abord les fondations, ensuite les murs, ensuite la toiture et qu'avec ça, on échappe aux marchés publics !

La parole n'est plus demandée et **l'article 1 est accepté à une évidente majorité.**

La discussion est ouverte sur l'article 2 : La parole n'est pas demandée et il est accepté une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :**Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :**

Je ne veux pas prolonger cette séance, Monsieur le Président, mais je tenais quand même à remercier la Commission de votre Conseil et tout spécialement le Président de la Commission, d'avoir travaillé dans des délais extraordinairement courts.

Je suis confus que cette situation vous ait été imposée et vous avez toute ma reconnaissance d'avoir fait le nécessaire.

La parole n'est plus demandée et **ce préavis no 9 est accepté à très large majorité.**

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Un crédit d'investissement de Fr. 390'500.- est accordé à la Municipalité pour la détermination de la valeur du droit de timbre pour l'usage des réseaux électrique, gaz et eau communaux, et celle pour l'analyse, par une entité externe, de la compétitivité du SEY dans le segment des clients électriques professionnels.

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 4150 « Timbre SEY » et amortie en 5 ans.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.

Motion de Monsieur le Conseiller Fabien RICHARD (Installation de vidéosurveillance sur la place et dans les environs de la Gare CFF et si nécessaire en d'autres endroits de la ville d'Yverdon).

Conformément à l'article 62 de notre règlement, nous avons l'honneur de déposer la motion suivante :

Depuis plusieurs années, la presse révèle des problèmes d'insécurité en ville d'Yverdon. Parfois il est vrai, dans un souci de sensationnalisme, mais il faut remarquer qu'elle n'a pas tout tort. Il n'en demeure pas moins que ces derniers temps l'attention s'est focalisée sur la place de la Gare et dans ses environs. La relation de ces nouveaux événements ternit malheureusement l'image de la Ville.

La Municipalité, et c'est tout à son honneur, a pris des mesures, plus particulièrement en assurant une présence policière sur cette même place. La mesure semble être efficace et la vue d'uniformes tranquillise très certainement les passants, ainsi que les usagers de la Gare et des commerces qui s'y trouvent.

Pourtant, les policiers ne peuvent être présents 24 heures sur 24. Il nous apparaît donc judicieux d'étudier la possibilité d'une surveillance vidéo, comme cela se fait déjà en d'autres endroits du Canton et en Suisse romande, où les expériences sont concluantes comme Genève et Bienne et évidemment dans les gares, terrain de la Confédération.

Est-ce que notre Exécutif, vu les incivilités autour de la Gare, a déjà pris contact avec les CFF, ce territoire étant la propriété de la Confédération ? Les avantages seraient évidents :

- identifier facilement les auteurs de déprédations. Nous saurions ainsi à qui adresser la facture ;
- faire une prévention active 24 heures sur 24 ;
- rassurer les usagers qui sauraient ainsi qu'ils ne sont pas abandonnés ;
- rassurer les commerçants et leurs clients ;
- économiser la présence de deux policiers peut être utile ailleurs ;
- mener à cet endroit précis une expérience permettant, si cela s'avère nécessaire, d'installer ce moyen à d'autres endroits "chauds" de la ville ;
- essayer d'enrayer aussi le trafic de poison qui se fait sous l'œil des passants ;
- éloigner aussi toute une population qui importune parfois les chalands ;

Loin de nous l'idée d'instaurer un régime d'espionnage aiguë, voire d'un état "big brother". Cette installation devrait se faire en stricte conformité avec la législation concernant la protection des personnes, bien entendu.

Cette motion propose une mesure intéressante qui pourrait être réalisée à brève échéance. Nous demandons donc que la Municipalité étudie ce problème et nous la remercions d'avance de sa réponse.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Effectivement, il y a eu des événements récents dramatiques à la Gare, mais on peut quand même considérer que ce sont des événements – sans faire de mauvais jeux de mots – qui sont quand même marginaux.

J'aimerais rappeler les quelques mesures que la Police et la Municipalité ont prises et vont prendre aussi dans le secteur de la Gare. Nous avons donc intensifié, comme vous l'avez dit, Monsieur le Conseiller, les patrouilles le matin et le soir, afin de rassurer la population. Avec une délégation municipale, nous avons déjà reçu les représentants des CFF, afin de trouver une solution. Il y a une prochaine séance de travail pour une mise en place d'un système dit « RailFair » et ce système de travail sera étudié mardi prochain avec des représentants des CFF.

Pour en revenir à la question de base que vous avez posée sur une surveillance vidéo, les services de Police se sont penchés sur cette problématique et sur cette possibilité. Nous avons fait un rapport en Municipalité, en identifiant trois secteurs qui pourraient peut-être être soumis à étude. Nous avons identifié comme vous la place de la Gare, la place Pestalozzi, ainsi que le centre sportif aux Isles, qui subit de graves déprédations qui coûtent cher à la collectivité.

La Municipalité a décidé, dans un premier temps, d'étudier la possibilité de faire cette mise en place de surveillance vidéo dans le secteur des Isles. Cela ne veut pas dire que la décision est prise, cela veut dire qu'elle a invité le service de Police à continuer l'étude, spécifiquement dans ce secteur-là.

Pour en revenir à votre motion, telle que déposée, je vous proposerai, Monsieur le Conseiller, de la transformer en postulat, qui est un élément moins contraignant pour la Municipalité, mais qui va dans le sens de votre demande. En effet, vous demandez d'étudier la possibilité ; le postulat, lui, permet, d'étudier l'opportunité. Vous reconnaîtrez, Monsieur le Conseiller, qu'on est très proche de votre demande et ça permet justement, pour un secteur moins contraignant, de laisser à la Municipalité la possibilité de développer une étude qui pourrait vous être retournée avec les conclusions, à titre d'information bien évidemment.

Monsieur Fabien RICHARD :

Monsieur le Municipal CARRARD, je vous rejoins et la change en postulat, mais alors j'aimerais vraiment que l'étude se fasse, car cela fait maintenant plusieurs années qu'il y a des problèmes. Ça va jusqu'à Genève, où des personnes parlent d'Yverdon comme quoi c'est une ville où il n'y a pas de sécurité et j'aimerais vraiment qu'on montre l'exemple.

Madame Carmen TANNER :

Je prends la parole, car je ne voudrais pas qu'on tombe dans cette sorte d'insécurité aberrante. Cette semaine – peut-être ne l'avez-vous pas vu dans la presse – mais un célèbre criminologue neuchâtelois a sorti un livre sur son expérience et les agressions qu'il a pu suivre depuis 10 ans. Il a remarqué que les agressions ont baissé de deux tiers – je n'ai pas les chiffres exacts – mais il disait aussi qu'elles étaient certes beaucoup plus rudes, fortes. Il y a moins de vols aussi.

Nous tombons dans une société de surveillance ; la réalité va dépasser la fiction. C'est un départ pour une série de dépassements. Je tiens à faire cette remarque ; merci.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

J'ai lu le livre de Monsieur Olivier GUENIAT, chef de la Police de sûreté. Les chiffres que vous avez cités sont quasi identiques, mais les lésions corporelles, en 1982, s'élevaient à 315 et en 2005, à 1092. Il s'agit des agressions, des lésions corporelles faites par des mineurs.

Donc moi, je soutiens la proposition de Monsieur Fabien RICHARD, de passer cela en postulat et finalement si on met des caméras à la Gare, c'est les CFF qui paient. On voit ça à Lausanne, on voit ça à Genève et il y a moins d'incivilités.

Monsieur Jean-Louis VIAL :

Nous venons de voter Fr. 880'000.- pour la rue de l'Ancienne Poste, qui doit être une porte d'entrée pour la vieille Ville. Nous avons déjà une porte d'entrée, c'est la place de la Gare ; nous avons aussi une porte de sortie, c'est toujours cette place de la Gare. Les gens qui quittent Yverdon passent par là et emportent avec eux l'image de notre Ville. Le moins que l'on puisse dire c'est que lorsqu'ils quittent Yverdon à présent, ils ont une mauvaise image de notre Ville.

Je crois qu'assurer la sécurité là-bas, économiser des patrouilles de Police, nous donneront une image touristique bien meilleure que de parler ou ergoter sur la nécessité des vidéos, sur l'atteinte à la personnalité ou pas.

Madame Catherine CARP :

J'aimerais donner une information que nous avons reçue hier à la Commission de gestion, à savoir qu'un éducateur de rue va être engagé pour ce secteur-là de la Gare et qui pourra aller à la rencontre de cette population qui pose problème et qui fait peur à certaines personnes.

J'ai bon espoir qu'en allant vers cette population, en les écoutant, on arrive à de bons résultats. Je tenais simplement que vous preniez en compte cette information dans vos décisions. Merci.

Monsieur Jean-Claude RUCHET :

Afin que l'ensemble de ce Conseil puisse avoir une idée précise de la situation, qu'on ait une vue globale, je demande, selon l'article 64, le renvoi de ce postulat à une commission.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

L'éducateur de rue n'est pas là le soir à 23h lorsque les trains arrivent de Lausanne et qu'il déboule des dizaines de jeunes qui eux, vont fracasser, renverser les bacs à fleurs à la rue de la Plaine, partout ...

Je ne crois pas à cet éducateur de rue la nuit, la journée tout à fait, mais pas la nuit. Je maintiens donc ma position de tout à l'heure.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je n'aimerais pas qu'on tombe dans une psychose, en imaginant qu'on ne peut pas sortir à Yverdon. C'est vrai qu'il y a eu des événements dramatiques, mais cela peut arriver dans n'importe quelle ville, indépendamment des mesures que l'on prend. Il ne faut pas se voiler la face non plus, il faut prendre les mesures qui sont nécessaires.

Je vous ai parlé des mesures de police, je vous ai dit qu'on étudiait avec les CFF des mesures d'accompagnement, c'est-à-dire qu'il y aura du personnel mis en place en collaboration avec les CFF et les différents services de la Commune. C'est donc ce projet « RailFair » qui va être mis en place à Yverdon et sauf erreur, c'est la première ville de Suisse romande qui va avoir ce système d'aide supplémentaire dans les gares. Yverdon sera donc pionnier pour amener des mesures sécuritaires supplémentaires.

Pour aller dans le sens et pour répondre encore une fois à l'inquiétude de Monsieur RICHARD, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à transformer simplement cette motion en postulat, comme d'ailleurs vous l'avez admis, considérant aussi que la Municipalité s'est déjà saisie de cette problématique, puisque je vous ai dit qu'on a un rapport de Police, qui a étudié cette possibilité de surveillance vidéo. La Municipalité a chargé mon service d'étudier cette possibilité dans le secteur des Isles, pour voir si c'est possible, raisonnable, déraisonnable, pour voir quels sont les tenants et aboutissants. Par là même, on peut continuer l'étude aussi, avec votre inquiétude, qui englobe la problématique générale.

Je vous invite encore une fois, Mesdames et Messieurs, à accepter cette possibilité du postulat et à inviter la Municipalité à réfléchir, à travailler dans ce secteur sous cette appellation-là. Je vous remercie.

Monsieur le Président :

Je remercie Monsieur le Municipal. Je rappelle à Mesdames et Messieurs les Conseillers que vous êtes devant un choix. Il s'agit de savoir si vous allez renvoyer ce postulat directement à la Municipalité, ou si vous allez le renvoyer à une commission. Il y a bien entendu un pendant à ce choix, c'est de ne pas rentrer en considération.

Néanmoins, je suis bien obligé de commencer à vous faire voter par quelque part et ce sera par le vote sur le renvoi à la commission, puisque c'est la plus petite portion d'entre vous qui doit être traité en premier.

Y a-t-il une objection à ce mode de faire ?

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

Il me semblerait plus judicieux de commencer par l'entrée en matière ou non de ce postulat. Si les Conseillers décident de ne pas rentrer en matière sur le postulat, il va de soi qu'ils ne le renverront ni à une Commission ni à la Municipalité.

Monsieur le Président :

Malheureusement, je n'ai pas la possibilité de faire ceci, car l'article 64 est assez clair.

Monsieur Jean-Claude RUCHET :

C'est exactement ce que j'allais dire, Monsieur le Président. L'article 64 est assez clair et il y a deux possibilités : soit un cinquième des membres de ce Conseil décide le renvoi à une commission et automatiquement ce postulat est renvoyé à une commission, soit effectivement, on discute ensuite de la prise ou non en considération. Je pense que votre procédure est tout à fait juste.

Monsieur le Président :

D'autres opinions sur la procédure ? Cela ne semble pas être le cas, aussi nous allons procéder.

Si vous êtes d'avis de renvoyer le postulat à une commission, un cinquième d'entre vous sera suffisant. Si vous êtes d'avis d'envoyer à l'examen d'une commission ce postulat proposé par Monsieur le Conseiller RICHARD, veuillez le manifester par un lever de mains. Je pense qu'il est nécessaire de compter.

Résultat du vote : le cinquième des membres présents est de 16. **Or, vous étiez 16 à accepter le renvoi de ce postulat à une commission.**

Monsieur Fabien RICHARD :

Je suis navré de votre décision. Je suis sûr qu'on va perdre du temps et on n'a plus beaucoup de temps. Je regrette la décision de ces Conseillers parce qu'il faut laisser les partis politiques de côté et se mettre vraiment à la place de la population.

* * * * *

Question de Monsieur Jean-David CHAPUIS (Création de mini terrains de sport)

Dans le courant de l'année passée, une mise à l'enquête a été faite au sujet de la création de mini terrains de sport dans différents quartiers de la Ville. Qu'en est-il de la suite de cette mise à l'enquête ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Nous avons effectivement mis à l'enquête publique deux terrains mini-beach, l'un au Cheminet, l'autre à Pierre-de-Savoie.

L'enquête sur le Cheminet n'a pas soulevé d'oppositions ; par contre, à Pierre de Savoie, un certain nombre d'oppositions ont nécessité deux séances de travail pour rencontrer les opposants et traiter leurs oppositions. Finalement, à l'issue de la deuxième séance, nous avons trouvé un terrain d'entente et nous pourrions lever ces oppositions et réaliser ces terrains, qui je le rappelle, sont également mis au bénéfice d'une subvention de l'Association suisse de football. Il faut aussi profiter de l'aide quand elle est à disposition.

Monsieur Jean-David CHAPUIS :

Monsieur le Syndic, je vous remercie pour votre réponse.

* * * * *

Postulat de Monsieur Jean-David CHAPUIS (Création d'un deuxième mini terrain de football aux Rives du lac).

J'avais préparé ce postulat pour la séance d'avril. Il y a donc peut-être quelques modifications à faire ; vous les ferez vous-mêmes.

La demande de ces terrains est réelle et très pressante. Le terrain qui est en cours de montage sur les Rives du lac en est la preuve. Il n'y a pas encore de buts, mais il est déjà presque amorti du fait des nombreux utilisateurs qui l'ont foulé depuis le début de l'année. Un deuxième pourrait y être installé. Les différents joueurs qui utilisent ce terrain sont obligés de faire des minis tournois à trois contre trois, ou quatre contre quatre, étant donné l'exiguïté de cette surface.

Le week-end après les relâches, alors qu'il avait énormément plu durant la semaine, une dizaine de jeunes se défoulaient sur ce terrain, alors que le reste de la place et des futures installations étaient recouvertes de flaques d'eau. J'ai fait quelques photos, afin que l'on puisse bien réaliser.

Nous avons appris par les éducateurs de rue, lors de la présentation de leur travail, le mardi 13 mars 2007, qu'ils utilisent régulièrement ce terrain le samedi matin avec des nombreux jeunes de notre Ville. Ils ont d'ailleurs souligné que cet endroit est souvent, voire généralement, en surcapacité.

Je demande donc à la Municipalité d'étudier la possibilité de créer un deuxième terrain sur les Rives du lac, où les risques de déranger les habitants alentour sont inexistantes.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je crois que nous devons absolument satisfaire aux *desiderata*, aux besoins de notre Jeunesse et si vos observations sont avérées, ce qui semble être le cas, on examinera volontiers, au sein de la Municipalité, la possibilité de créer ces équipements.

Monsieur Jean-David CHAPUIS :

Je vous remercie de votre réponse et j'espère qu'il y aura toujours de plus en plus d'utilisateurs.

Monsieur le Président :

J'ouvre donc la discussion sur le postulat proposé par Monsieur CHAPUIS, qui pourrait peut-être nous donner un raccourci, un titre percutant.

Monsieur Jean-David CHAPUIS :

... en faveur d'un deuxième terrain de mini football sur les Rives du lac.

Monsieur le Président :

La parole n'est pas demandée et nous votons directement sur la prise en considération de ce postulat.

Résultat du vote : A une très large majorité, **ce postulat est accepté.**

* * * * *

Motion de Monsieur Sylvain PITTET (Pour une place Pestalozzi piétonne).

Nous avons tout à l'heure parlé longuement de la place de l'Ancienne Poste. Je m'attarderai, en ce qui me concerne, sur la place Pestalozzi.

De par la qualité de son patrimoine architectural, elle est incontestablement un des lieux préférés des yverdonnois et un symbole de la Ville pour les touristes l'ayant découverte.

En été, lorsqu'elle est entièrement dévolue aux piétons, la place retrouve une « dimension » supplémentaire. Le Château paraît dominer cet espace d'une manière encore plus accentuée que le reste de l'année. Les clients des terrasses ont la possibilité de se détendre sans être importunés par le bruit, si caractéristique, des pneus sur les pavés. Et les familles peuvent réellement s'approprier cet espace s'étendant du Château au Temple.

Mais lors de la majeure partie de l'année, les Yverdonnois doivent se contenter d'une place Pestalozzi « tronquée », d'un espace scindé en deux parties. L'une réservée à la circulation et l'autre piétonne. La place perd ainsi son unité et une partie de sa splendeur qui est la sienne en été. Et pour les piétons, la traversée de l'espace dévolu à la circulation peut se révéler dangereuse, de par l'absence de visibilité aux abords du Château.

Il est regrettable de priver ainsi ce lieu d'une partie de son attractivité. Cela l'est d'autant plus lors des journées ensoleillées, comme ce fut le cas au mois d'avril, où la météo nous incite à flâner sur la place ou à nous attarder sur les terrasses. Somme toute, c'est tout le centre-ville d'Yverdon-les-Bains qui gagnerait en attractivité avec une place Pestalozzi plus accueillante.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil cette motion, que j'intitulerai : Pour une place Pestalozzi piétonne - pour un titre percutant - demandant à la Municipalité de fermer la place Pestalozzi à la circulation automobile non plus uniquement en été, mais sur l'ensemble de l'année. Le trafic passant par la place devra emprunter des itinéraires alternatifs. En ce sens, il pourrait être judicieux d'attendre la fin des travaux de réfection de la rue des Philosophes avant l'application de la motion. Mais dans tous les cas, en demandant aux voitures de contourner la place Pestalozzi, nous rendrons incontestablement ce lieu encore plus incontournable pour tous !

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

C'est vrai que la place Pestalozzi a beaucoup de valeur, c'est d'ailleurs dans ce sens que nous avons fait en sorte qu'il n'y ait plus de voitures qui stationnent sur la place Pestalozzi. Cela peut paraître être une vieille histoire, mais ce n'est quand même pas si loin, puisque ça date de deux ou trois ans.

La question de savoir s'il faut complètement interdire le cheminement des voitures le long du Château est une question que les municipalités successives se sont souvent posées et on s'est chaque fois arrêté sur la période d'été. Il faut reconnaître aussi que pendant la période d'hiver, il y a nettement moins de monde sur les terrasses de la place Pestalozzi et la cohabitation se fait d'une façon très facile.

Je vais commencer par vous donner une information, pour cette année. La Municipalité a pris la décision cet après-midi de ne pas fermer ce passage, exceptionnellement pour cette année 2007, en raison des travaux de la rue des Philosophes. On ne peut pas bloquer complètement le centre-ville et c'est une information qu'on peut aussi donner à la presse. Il n'y aura pas de fermeture à la circulation dans ce secteur-là.

Evidemment, étant donné qu'il va y avoir des manifestations, la fermeture se fera quand même pour que les manifestations puissent avoir lieu, notamment les Fest'Yv'Etés. La fermeture sera ponctuelle, pour permettre aux manifestations d'avoir lieu et nous rouvrirons le passage exceptionnellement, je le répète, en raison des travaux que nous avons sur la rue des Philosophes.

Pour en revenir à votre motion, est-ce que j'oserais peut-être vous inviter à transformer celle-ci en postulat ? Vous savez, on l'a dit avant, la motion est une version un peu plus lourde, cela ne veut pas dire qu'on ne veut pas faire le travail puisque je trouve que c'est une bonne question, la Municipalité trouve que c'est une bonne question. Néanmoins, si vous allégiez votre demande en transformant votre motion en postulat, je crois que la Municipalité vous en saurait gré, Monsieur le Conseiller.

Monsieur Sylvain PITTET :

Monsieur le Municipal, je vous remercie pour ces éclaircissements. Néanmoins, je pense qu'il n'est pas judicieux de transformer cette motion en postulat, étant donné la fréquence à laquelle cette place a été fermée à la circulation automobile lors des derniers étés et étant donné que nous avons tout de même remarqué que ceci ne pose pas des problèmes d'engorgements massifs sur les itinéraires de détournement de la place Pestalozzi. Nous avons pu constater, somme toute, que si quelques inconvénients peuvent être remarqués par la fermeture de la place Pestalozzi au trafic, les avantages l'emportent clairement.

C'est pour cela que je maintiendrai ma motion.

Madame Catherine CARP :

Il me semble que pour pouvoir prendre une décision adéquate par rapport à cette motion, ce serait bien d'entendre la conférence qu'on va avoir lundi prochain, sur l'aménagement du centre-ville.

Je vous propose donc de surseoir à la décision d'entrer en matière ou pas sur cette motion pour le prochain Conseil. Merci.

Monsieur le Président :

Merci Madame la Conseillère. Nous avons donc une proposition de renvoi.

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

Cette proposition de renvoi ne me semble pas acceptable. Je crois que la Ville et les différents spécialistes ont déjà suffisamment réfléchi, se sont déjà suffisamment penchés sur cette question. Je vous rappelle que l'aménagement de la Ville et notamment la circulation est réglée, les lignes directrices, en tout cas les grandes lignes, par le schéma directeur des transports. Dans ce schéma directeur des transports qui date de 1995, la place Pestalozzi est bel et bien un secteur piétons, un espace réservé aux piétons.

Maintenant, je crois que ça suffit. Cela fait 15 ans que l'on réfléchit à une place Pestalozzi piétonne. Il est temps d'agir, Mesdames et Messieurs et de soutenir cette motion. Je vous remercie.

Monsieur le Président :

Nous allons nous prononcer sur la proposition de renvoi. Celles et ceux qui sont en faveur d'un renvoi à une séance ultérieure - je vous rappelle qu'il suffit d'un cinquième d'entre vous et qu'on en connaît le nombre - sont priés de le manifester en levant la main.

Messieurs les scrutateurs, veuillez compter.

Résultat du vote : Le renvoi de cette motion à une séance ultérieure est largement accepté.

* * * * *

Interpellation de Madame Maryse SCHNEIDER (Affichage prévention Sida).

Je dénonce ce soir l'affichage de prévention SIDA placardé dans notre ville, en particulier l'affiche qui était située il y a quelques jours encore à l'arrêt du bus près du collège des 4 Marronniers. Cette affiche représentait deux personnes de même sexe nues dans des positions tendancieuses et équivoques, appuyé d'un texte dont la décence et le respect que je dois à chacun ici m'empêchent de révéler le contenu...

Plusieurs personnes m'ont téléphoné ou interpellé, manifestant leur inquiétude surtout vis-à-vis de la protection de leurs enfants. Nous savons tous combien les images influencent notre comportement et d'autant plus chez les enfants. Jacques HENNO, journaliste ayant fait de nombreuses enquêtes pour des mensuels tel que Capital écrit dans son livre « *Pornographie, la vraie violence* », je cite : « *Être mêlé à la sexualité des adultes bloque l'apprentissage chez l'enfant et perturbe des pulsions sexuelles qu'il opère naturellement... Voir de telles scènes fait tout à coup remonter à la surface du psychisme ce que le gamin gardait enfoui au fin fond de son inconscient, ce qui le conduit à se poser des questions traumatisantes pour son âge* ».

Lors de mon passage dans les bureaux de notre Police du commerce mercredi passé et appuyée par plusieurs membres de notre commission de gestion, j'ai rapporté ces états de fait à Monsieur MOREND. Lui-même avait d'ailleurs reçu des plaintes de la part de la population yverdonnoise. Il nous a assurés avoir téléphoné à la SGA, afin que cette dernière vienne enlever les affiches près des écoles. Je l'en remercie vivement.

Lundi matin, en faisant un tour en ville, j'ai encore vu une affiche représentant un couple nu dans une baignoire à côté d'un homme lisant son journal sur des toilettes. Et toujours le même texte évoqué précédemment. En tant qu'infirmière, je suis convaincue de la nécessité de la prévention SIDA. En tant que membre fondateur du lieu d'écoute et soutien du Large qui vient en aide aux personnes violentées et abusées, je dénonce ce genre d'images et de textes qui agressent une grande partie de notre population.

Je demande donc à notre Municipalité de rester vigilante aux images véhiculées sur nos panneaux publics, et me permets de lui poser la question suivante :

- Quelle est l'instance et/ou l'autorité qui décide du contenu des affiches et des emplacements de l'affichage SGA en ville d'Yverdon-les-Bains ? Cas échéant, notre Municipalité se serait-elle opposée à ce type d'affichage ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour sa réponse.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

La Municipalité s'est effectivement inquiétée de cet affichage. Elle a écrit sans délai à la Société d'affichage et comme vous l'avez dit, nous sommes intervenus directement via la Police. La Municipalité est intervenue en demandant que ces affiches à caractère sexuel soient retirées avec effet immédiat, notamment près des bâtiments scolaires.

La Police, comme je vous l'ai dit, est aussi intervenue et la SGA a répondu ceci à la Municipalité :

« Votre lettre du 27 avril 2007 relative à l'objet précité nous est bien parvenue et a attiré toute notre attention. Ayant eu un entretien téléphonique avec la Police municipale, en date du 25 avril 2007, nous vous confirmons que nous avons procédé à un enlèvement des affiches le même jour, dans l'après-midi. Comptant sur votre compréhension, etc.».

S'ensuivent les salutations.

Il y a donc eu une double intervention, Police et Municipalité, ce qui a fait que ces affiches ont été retirées.

Pour ce qui est de la suite, la Municipalité a décidé de confier au service de Police l'élaboration d'une réglementation qui permettra à la Commune et à sa Municipalité d'édicter des règles quant à cet affichage. On a déjà parlé des affiches sur le petit crédit et c'est une globalité qu'il faut qu'on règle très rapidement. C'est en tout cas ce que la Municipalité s'engage à faire sans délai.

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

J'aimerais juste apporter une précision, c'est le fait que dans les secteurs des écoles, il est déjà interdit d'afficher les publicités pour l'alcool et le tabac depuis pas mal de temps. Evidemment, on n'a pas pensé à tout, mais cela rentre aussi dans cette catégorie-là et je pense que la Municipalité prendra les mesures qui s'imposent.

Madame Maryse SCHNEIDER :

Je vous remercie beaucoup pour votre vigilance et aussi pour la rapidité de l'intervention.

* * * * *

Intervention de Monsieur Christian PAULI (Sujet réglementaire suite à la motion de la circulation à la place Pestalozzi)

Tout en prêtant une oreille attentive au débat en cours, je me suis permis de prendre mon règlement et d'essayer de mieux comprendre le flou de tout à l'heure par rapport à ce qu'on a le droit de faire en réponse à une motion ou non.

Je ne suis pas du tout juriste et bien qu'ayant participé au toilettage du règlement, je ne suis pas à même de dire si oui ou non tel ou tel article doit être interprété d'une façon ou d'une autre. Par contre, il semble que l'article 64 qui traite des motions, indique de façon exhaustive ce qu'on peut faire d'une motion et je demanderai, en application de l'article 77, une brève interruption de séance, afin que l'on puisse s'entretenir avec le Président, peut-être relire ensemble l'article 64.

Cas échéant, s'il s'agit bien du seul article qui s'applique à une motion et non pas au 79, qui permet de renvoyer, on serait tenu de revenir au point précédent et de reconsidérer la décision qui a été prise sur la motion de tout à l'heure.

Pour l'interruption de séance, il faut, sauf erreur de ma part, un cinquième des membres et je demande cette interruption.

Monsieur le Président :

Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion sur l'interruption de séance.

Monsieur Jean-Claude RUCHET :

Je crois que l'utilisation de l'article 79 est relativement claire. Si le cinquième des membres présents demande que la votation n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est adoptée de plein droit.

Dans le cadre de la motion, le cinquième des membres a fait en sorte que nous ne votions pas séance tenante, mais que nous votions à la séance suivante. Je crois que l'article 79 est relativement clair sur la votation, que ce soit une votation par rapport à un préavis, que ce soit une votation sur la prise ou non en considération d'une motion.

Madame Hélène GRAND :

Monsieur PAULI avait parfaitement raison lorsqu'il a posé ce problème sous cette forme-là. L'article 79, dont parle Monsieur RUCHET, s'applique aux discussions suite à un préavis et après travail dans une commission, alors que la discussion sur la motion est traitée à l'article 64.

Je soutiens l'interruption de séance, afin qu'on puisse éclaircir cela une fois pour toute. Je n'ai jamais vu, de ma carrière de politicienne, qu'on interrompe un débat sur une motion d'une manière aussi abrupte. On aurait pu faire le débat, trancher si on la renvoyait ou non au Conseil communal ; c'était tout aussi simple.

Monsieur le Président :

Madame la Conseillère, je vous entends bien. Je ne suis pas du tout persuadé que l'interruption de séance nous permette de faire toute la lumière sur cette ténébreuse, mais néanmoins importante affaire, mais je passe la parole à Monsieur PAULI !

Monsieur Christian PAULI :

La question est simple : je vous propose d'interrompre brièvement la séance pour relire avec le Président l'article 64 qui prévoit deux cas de figure pour trancher d'une motion.

Si un cinquième des membres est d'accord d'interrompre, on fait cette petite relecture ; si ce n'est pas le cas, on passe plus loin et on tranchera ce cas en dehors du Conseil communal, peut-être pour être plus éclairé, en tout cas pour avoir clarifié les choses pour une prochaine séance du Conseil.

Monsieur le Président :

Est-ce que vous pensez que nous pourrions renvoyer cette interruption de séance ?

Monsieur Christian PAULI :

Je crois que précisément ce qu'a dit Madame GRAND montre bien que cet article 79 ne peut pas être appliqué systématiquement pour n'importe quelle décision. Sinon, on ferait que repousser chaque décision et on ne s'en sort plus du tout. Il y a donc bien des cas de figure où il est applicable et d'autres pas.

Monsieur le Président :

Je ne crois pas Monsieur le Conseiller et je pense que je serai assez ferme, mais nous allons régler notre linge sale en famille. Pour ceci, je vous propose de décider, éventuellement, si vous le souhaitez, d'une interruption de séance. Sinon, nous ferons ce débat devant vous.

Celles et ceux qui sont en faveur d'une interruption de séance pour que le Président et quelques esprits pointus sur le juridisme à appliquer dans notre Conseil puissent se prononcer et débattre, sont priés de le faire en levant la main.

Résultat du vote : cette interruption de séance est acceptée par 19 Conseillers.

Monsieur le Président :

Nous suspendons la séance pour dix minutes.

(Interruption de séance)

Monsieur le Président :

Nous avons transigé. Nous allons demander un avis de droit, car il semble en effet qu'une difficulté apparaisse. Toutefois, comme nous n'avons pas le temps d'une part, d'attendre le résultat de l'avis de droit, et que d'autre part, il semble bien que l'intention de demander le renvoi à une séance ultérieure n'était pas une pure manœuvre dilatoire, nous proposons de considérer qu'en fait **il s'agit d'une demande de renvoi à une commission**. Ceci permettra aux personnes qui, tout à l'heure, étaient en faveur du renvoi, d'assister à l'évènement dans lequel ils pourraient trouver un complément d'information, qui est le but recherché.

Ce qui se passe, c'est qu'en vérité, nous nous sommes un peu trompés sur les articles. Pour faire ce que vous aviez l'intention de faire, il ne fallait pas utiliser celui-là. Je vous laisse toutefois le soin de découvrir lequel vous auriez pu utiliser pour le même résultat.

Nous poursuivons dans notre ordre du jour, si vous le voulez bien.

* * * * *

Intervention de Madame Anna Rita BARTOLOTTA (Affichage prévention Sida)

Je désirais intervenir sur le même sujet que Madame la Conseillère SCHNEIDER. Je retire donc mon intervention, mais je suis tout à fait d'accord avec ce qu'elle vient de dire.

* * * * *

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Je propose qu'on pénalise les gens qui sont partis !

Groupe Radical : 22 personnes - présents 11. C'est une honte ! Je propose qu'on pénalise et qu'on ne donne pas le jeton de présence.

Monsieur le Président :

Monsieur le Conseiller SCHÜLÉ, j'ai pris note de votre proposition et nous trancherons au Bureau.

Nous sommes donc toujours au chapitre de la question de Monsieur Johann GILLIERON.

* * * * *

Question de Monsieur Johann GILLIERON (Ouverture place Pestalozzi en été 2007)

Je retire également ma question, puisque Monsieur le Municipal CARRARD y a répondu. Elle consistait à savoir si la Municipalité allait laisser ouverte la place Pestalozzi cette année. Je suis donc satisfait et je vous remercie.

* * * * *

Question de Madame Gloria CAPT (Marginaux en ville d'Yverdon-les-Bains – Quelles sont les mesures prises ?)

Le 3 novembre 2005, j'ai interpellé Madame la Municipale GRAND pour savoir quelle solution ses services envisageaient pour régler le problème de la bande de marginaux qui stagnaient à la promenade Auguste FALLET, qu'est-ce qui avait déjà été entrepris et/ou qu'est ce qu'il était envisagé d'entreprendre à l'égard de ces personnes. Je lui demandais encore si nos éducateurs de rue avaient été sollicités et s'ils s'occupaient de ces personnes.

J'ai été surprise de la légèreté avec laquelle Madame GRAND, qui n'avait manifestement pas pris conscience de l'ampleur du problème, m'avait répondu, je vous rappelle la teneur de ses conclusions : « *Très sincèrement, c'est la quadrature du cercle, on ne peut pas empêcher ces gens de vivre, ils sont citoyens d'Yverdon-les-Bains comme vous et moi... Ceci étant, personnellement, je ne vois pas comment on pourrait aller plus loin. On ne va pas arrêter ces gens parce qu'ils sont vivants, c'est un problème de société et c'est vrai qu'on ne va pas résoudre ce problème de société par des mesures ni policières, ni sociales. Ils sont pour la plupart suivis par nos services sociaux, mais ils n'ont pas un assistant social à mettre derrière chaque client* ».

Force m'est aujourd'hui de constater que les problèmes que posent ces marginaux ne sont non seulement pas résolus, mais ils se sont aggravés.

Depuis mon intervention, ils se sont déplacés de la promenade Auguste Fallet à la place de la Gare, où l'un deux a agressé sauvagement un couple il y a quelques mois et où une autre a planté un couteau dans l'aîne d'un membre de sa bande. Lors de cet incident, et comme l'a rapporté le journal La Région le 23 avril 2007, c'est un nombre impressionnant de personnes qui a dû intervenir : le SMUR avec une ambulance et un médecin, la REGA avec un hélicoptère et son équipage, trois patrouilles de la gendarmerie avec sept gendarmes, la Police municipale d'Yverdon-les-Bains avec cinq agents, quatre inspecteurs du groupe judiciaire et de la division criminelle de la Police de sûreté, le SDIS d'Yverdon-les-Bains, avec cinq hommes et deux véhicules. Cela fait plus de trente personnes. Le citoyen peut légitimement se poser la question de savoir qui va payer pour l'importante facture que cet incident a généré.

Comment pouvons-nous continuer à tolérer cette situation sur une place publique aussi passante et aussi exposée aux regards, comme d'autres qui ont précédé, l'ont souligné ? Comment pouvons-nous continuer de tolérer que ces personnes jonchent cette place de leurs débris, qu'ils laissent leurs chiens errer autour d'eux et qu'ils fassent peur aux passants ? Aujourd'hui, c'est un véritable sentiment d'insécurité qui règne sur cette place ; d'autres également ce soir l'ont exprimé. Des mesures concrètes doivent maintenant être prises sans délai.

Je vous remercie, Madame la Municipale SAUGY, d'expliquer à ce Conseil quelles sont les mesures que vous avez prises depuis le drame du 19 avril dernier et/ou quelles sont les mesures que vous envisagez de prendre à l'avenir ? Je vous remercie d'ores et déjà de votre réponse.

Madame la Municipale Nathalie SAUGY :

Effectivement, c'est un problème et une situation qui durent depuis bien quelque temps, bien quelques mois et même un peu plus. Des mesures ont été prises, un groupe de travail a analysé la situation, a fait une enquête afin de savoir de qui se compose ce groupe de marginaux.

Je vais passer à la parole à mon collègue von SIEBENTHAL, puisque notamment les mesures décidées et votées par ce Conseil étaient un demi poste d'éducateur de rue, pas pour les jeunes, mais spécialement formé pour cette équipe de marginaux. Donc, étant donné que les éducateurs de rue sont sous la responsabilité de mon collègue von Siebenthal, je lui passe la parole pour qu'il vous tienne informée de la situation actuelle.

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Afin de ne pas trahir la politique que nous sommes en train de mettre en place en vous répondant ce soir de manière trop rapide dans une soirée qui va durer encore longtemps j'ai l'impression, je vous propose de vous répondre lors d'une prochaine séance, avec une réponse circonstanciée, sur les mesures que nous mettons en place. Nous n'allons pas éliminer le problème du jour au lendemain, ça c'est une chose qui est sûre ; par contre, nous allons vous expliquer comment nous entendons gérer cette problématique-là.

Madame Gloria CAPT :

Je vous remercie Madame et Monsieur les Municipaux et j'attends effectivement votre réponse circonstanciée dans un prochain Conseil.

* * * * *

Question de Monsieur Olivier MAIBACH (Travaux de stabilisation de la chaussée de la route cantonale 422b, route de Pomy – suite préavis no 43/06)

Conformément à l'article 66 du règlement du Conseil, je désire poser à la Municipalité une simple question.

Le préavis Municipal no 43 du 20 octobre 2006 avait pour objet une demande de crédit pour des travaux de stabilisation de la chaussée de la route cantonale 422b, route de Pomy, au droit des propriétés du chemin de Vounoz 14, 14bis et 16. Les travaux commencés fin 2006 sont en cours de réalisation.

Pour contrôler l'affaissement de la route, des inclinomètres sont placés à divers endroits du chantier et plus particulièrement en aval de celui-ci. Ces constatations m'amènent à poser à la Municipalité les questions suivantes :

- Les mesures du glissement du terrain effectuées avant et pendant le chantier font-elles apparaître une stabilisation des mouvements du terrain ?
- La Municipalité envisage-t-elle dans un avenir proche d'entreprendre des travaux similaires en aval du chantier actuel, afin de parer à d'éventuels affaissements du talus soutenant la route cantonale 422b sur les propriétés situées au chemin de Vounoz 18-20-22 et 24 ?

En outre, la Municipalité pourrait, en cas de décision positive, profiter de la présence et de l'expérience des entreprises engagées sur le chantier actuel.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Tous les inclinomètres montrent que le glissement est stoppé, voire en régression. Le dispositif situé dans le virage, donc l'inclinomètre no 104, montre que les mouvements varient de plus un à moins deux millimètres, par rapport à la mesure initiée le 5 décembre 2006 ; il est donc en régression.

La mesure du 19 janvier montre un glissement d'un millimètre contre l'aval. Une autre mesure montre un glissement de moins 2 millimètres contre l'amont, donc contre le talus, ce qui veut dire qu'en ayant renforcé la route plus haut, le mouvement a tendance à inverser. Ces mesures démontrent qu'il n'y a pas de mouvement significatif.

Conclusions : le talus est stable ; il serait complètement déraisonnable de continuer des travaux à ce jour. Le suivi des déformations nous permettra d'anticiper des éventuelles mesures futures. Pour l'instant, nous ne ferons aucun travail en amont, comme l'a demandé Monsieur le Conseiller MAIBACH, les mesures faites par les ingénieurs nous montrent que la route est stable et que les minimes mouvements sont vraiment insignifiants.

* * * * *

Question de Monsieur Dino PETIT (Contribuables au bénéfice de forfaits fiscaux)

J'ai trois questions, deux assez brèves et une troisième un petit peu plus préoccupante, que je me permettrai de développer longuement devant toute l'assemblée. Tout d'abord, je pose la question suivante à la Municipalité :

- Notre Canton semble bien riche en contribuables fortunés. Yverdon n'est pas Gstaad et j'aurais aimé savoir si nous avons des contribuables au bénéfice de forfaits fiscaux dans la ville d'Yverdon ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

J'ai eu connaissance de cette question et j'ai fait vérifier par la Direction des finances. Je suis en mesure de vous répondre que ce n'est pas le cas.

* * * * *

Question de Monsieur Dino PETIT (Amiante dans les bâtiments communaux)

Merci Monsieur le Syndic. J'ai une seconde question qui me tient très à cœur parce que j'ai été blessé par une décision de ce Conseil.

- Le tabac fait du mal à notre santé et la Ville s'en soucie fort bien. Mais l'amiante tue à coup sûr. Y a-t-il de l'amiante dans les locaux de notre Commune et si oui, quelles mesures sont envisagées ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Urbanisme et Bâtiments a fait une étude pour déterminer s'il y en avait dans les établissements publics. Le dernier établissement, où semble-t-il on en a détecté, c'est le collège Léon-Michaud, qui fait l'objet de déflocage. En revanche, s'agissant des immeubles privés, il ne m'est pas possible de pouvoir vous répondre.

Monsieur Dino PETIT :

Je vous remercie Monsieur le Municipal. J'ai donc la garantie que nos fonctionnaires sont à l'abri de l'amiante.

* * * * *

Question de Monsieur Dino PETIT (Règlement d'ouverture et de fermeture des magasins).

En troisième lieu, je ne sais pas si je tombe comme grêle après vendanges ou si au contraire je fais l'effet d'être un précurseur, mais j'aimerais parler précisément tout d'abord de commerces yverdonnois et de problématique sociale.

Le commerce dans notre ville d'Yverdon est, comme un peu partout, divisé en deux parties très claires. Tout d'abord, le petit commerçant, honnête, fatigué, fier de sa clientèle, orgueilleux du fruit de son travail parce qu'il le fait bien. Le nombre que nous avons sous les yeux est incontestable, que ce soit en épicerie, en boucherie, en confection. Ceux-là sont des gens qui, à l'issue d'une journée de travail, sont fatigués.

Dans sa clairvoyance, notre Conseil a doté notre Ville d'un règlement qui fixe la fermeture des magasins à 18h30, à l'exception du samedi. Dans sa même clairvoyance, elle a eu l'intelligence de permettre à certains petits commerces de déroger à cette possibilité et donc d'ouvrir un peu plus tard. C'est le cas des kiosques à journaux et on remarquera que comme le petit artisan est fatigué, eh bien ces personnes ne profitent pas de cette opportunité et ferment leur magasin exactement à la même heure que les autres !

Et puis il y a d'autres commerces dans notre Ville. Un commerce où l'exploitant, le vrai, n'est pas fatigué, parce qu'il n'est pas là. Ces commerces, on va les montrer du doigt ; on va les appeler Manor, Coop, Migros, Denner et autres trafiquants de pattes extrême-orientales que nous voyons dans nos rues piétonnes qui eux, n'ont qu'un moyen de vendre, parce que la vente est leur seul but et que l'honnêteté du travail ne les étouffe pas, ou pas souvent. La preuve, c'est que le franc d'un certain géant orange n'était pas aussi gros que ça dans les années passées.

Ces gens-là emploient du personnel, qu'on ne peut ni protéger ni pénaliser par un règlement d'ouverture ou de fermeture des magasins, mais personnel qui est là, toujours souriant, gentil et pourtant bien exploité. Sa typologie est claire : une caissière de 30 à 50 ans, souvent en situation monoparentale, mal payée puisque actuellement, on lutte encore pour leur obtenir Fr. 3'500.- par mois. Et voilà que l'inquiétude arrive chez ces gens. On leur dit, même au travers d'un syndicat, est-ce que vous vous seriez éventuellement d'accord de travailler à Lausanne. Augmentation de salaire ? Non pourquoi ? Il n'y a pas besoin... Ces gens-là ont peur, pourquoi ? Parce qu'ils sont les sans paroles de notre société, mal syndicalisés, parfois mal formés, souvent étrangers, ayant peur de perdre leur place de travail parce que sachant que derrière elles, 20 personnes attendent la place.

Alors, je suis allé voir dans nos règlements, et j'ai découvert qu'à l'heure actuelle, l'ouverture et la fermeture des magasins, c'est-à-dire la cheville qui permettrait de les exploiter encore plus, est de compétence municipale. Alors j'aimerais que la Municipalité me dise si elle a l'intention, dans les jours ou les mois prochains, de modifier ce règlement ou non. Je vous remercie.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je prends la parole, car je suis le représentant au groupe commerce et à ce titre j'ai participé à une séance récemment, séance qui regroupait les représentants de la SIC - le Président de la SIC aurait peut-être voulu s'exprimer, mais en l'occurrence ce soir, il ne pourra pas - ainsi que des représentants des syndicats, des représentants des petits commerçants et des représentants des grands commerces.

Ce que vous avez dit, Monsieur le Conseiller, c'est certainement très vrai. C'est en tout cas une sensibilité et une inquiétude que la Municipalité a, de savoir où est le juste équilibre, où est la justesse et le bon sens, vis-à-vis des gens qui sont confrontés aux problèmes que vous avez évoqués tout à l'heure.

Il faut reconnaître qu'il y a des demandes, récurrentes, cycliques, de la part des commerces et souvent de la part des grands commerces pour obtenir des équivalences vis-à-vis des communes riveraines et qui pratiquent des horaires différenciés par rapport à la ville d'Yverdon. Evidemment, la Municipalité ne va se lancer dans une modification totalement arbitraire des horaires du commerce sur Yverdon.

Par contre, dans le cas des relations que nous avons au niveau du groupe commerce, de la SIC et de nos différents partenaires, nous avons considéré qu'il était juste d'entendre tout le monde et d'essayer de faire un tour de table, pour voir quelles étaient les demandes et les inquiétudes de chacun.

On en est donc à ce stade de discussion avec les différents partenaires cités précédemment. Ce qui est sûr, c'est que la Municipalité sera vigilante vis-à-vis des inquiétudes que vous avez évoquées ce soir et en aucun cas, nous allons pénaliser les situations familiales et privées des gens qui oeuvrent dans les commerces yverdonnois. Par contre, nous estimons qu'il est juste que les gens se parlent, se côtoient et échangent, On est donc dans un secteur d'échanges, en ayant à l'esprit toujours les inquiétudes que vous avez. Votre intervention va nous renforcer dans le fait d'être particulièrement attentifs, Monsieur le Conseiller.

Monsieur Dino PETIT :

Je vous remercie infiniment Monsieur le Municipal et je me félicite de votre état d'esprit en l'occurrence. Vous pourrez toujours compter sur mon soutien, si vous restez dans ces dispositions que j'estime très favorables.

Monsieur Pierre-André MICHOU :

J'aimerais suivre cette intervention, si vous permettez. C'est récurrent, on parle souvent, pendant les périodes de Noël, des ouvertures nocturnes, maintenant on parle de changements d'heures d'ouvertures.

Je comprends tout à fait votre inquiétude, mais j'aimerais quand même rappeler que nous sommes dans un état civilisé, la Suisse, que bon nombre de ces magasins ont des conventions collectives et ce n'est pas parce qu'un magasin ouvre plus longtemps que les personnes travaillent plus longtemps.

Il y a des gens qui sont d'accord de travailler plus tard le soir, parce que cela les arrange aussi dans leur organisation de vie et il y a plein de métiers où il faut travailler avec des amplitudes d'horaires beaucoup plus conséquentes que simplement un bureau ou une administration. Je crois qu'il y a aussi un discours par rapport à un service que nous offrons. On le voit et c'est une tendance maintenant, que ce soit des gens de gauche ou de droite, d'aller faire des commissions à des heures différentes que jusqu'à 18h30 ou 17h le samedi. Vous avez un peu accusé les grandes surfaces, qui certes ne sont certainement pas toutes blanches au niveau des salaires qu'elles paient, je veux bien le croire, mais il y a des conventions collectives et un certain nombre d'heures qui est respecté. Ce n'est pas parce qu'on change l'amplitude d'ouverture des magasins que ces gens vont travailler plus longtemps.

C'est un discours qu'on entend à chaque fois et je me dois de faire une remarque, je suis désolé.

Monsieur Dino PETIT :

Je tiens à préciser là que je n'ai pas un petit peu accusé, j'ai froidement nommé les bradeurs du statut des vendeuses. Je sais que les conventions collectives existent. Dans un métier comme celui la vente, elles sont plus facilement imposées que consensuelles.

J'ai été huit ans Conseiller communal à Lausanne et ce discours-là je l'ai entendu et combattu pendant les huit années. Je suis parti et peut-être à cause de mon départ, le règlement a changé.

Quoiqu'il en soit, le discours, on l'entend toujours. Si je suis une maman qui a un enfant de trois ans et que je rentre à 18h30, je le trouve réveillé. Même sans avoir bossé plus, si je rentre à 19h, il dort. C'est là la constante de la destruction de l'élément familial.

Maintenant, je comprends tout à fait votre point de vue et je le respecte, parce qu'il est respectable, bien entendu. Je suis persuadé que vous croyez en ce que vous dites et c'est donc nécessairement respectable. Je vous remercie.

* * * * *

Question de Monsieur Yves RICHARD (Sécurité des piétons – tronçon quartiers Floreyres/Bellevue et parking sauvage après le pont de Floreyres).

J'ai été contacté par plusieurs résidents des quartiers de Floreyres et Bellevue qui s'inquiètent de la sécurité des piétons sur le tronçon reliant les deux quartiers.

La première partie de cette route jusqu'à la hauteur du réservoir de Bellevue est munie d'un trottoir. Par la suite la route se rétrécit et l'absence de trottoir rend ce tronçon très dangereux pour les personnes qui empruntent cet itinéraire, très fréquenté par les promeneurs et les gens des quartiers.

En plus l'augmentation de circulation et la difficulté de se croiser entre voitures et surtout lorsque les bus des transports publics empruntent ce circuit. Ma question :

- La Municipalité a-t-elle étudié la possibilité de prolonger le trottoir, d'élargir la route et de modifier l'intersection de la route Bellevue – Floreyres-Chevressy ?

Je crois savoir que ce problème a été soulevé par la Commission deux roues et il serait bien de réagir afin d'éviter tout accident.

En allant me rendre compte de plus près de la situation, j'ai constaté qu'un parking sauvage était en train de s'installer dans le champ à la sortie du pont à droite en montant sur Floreyres, qu'en est-il ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Nous prenons acte de votre question, nous l'étudierons et nous y répondrons lors d'un prochain Conseil.

Monsieur Yves RICHARD :

Je vous remercie, la réponse est courte, mais elle n'est peut-être pas de toute sécurité et il faudrait vraiment intervenir, car c'est un coin assez dangereux et la visibilité n'est pas très bonne.

* * * * *

Question de Monsieur Yves RICHARD (Terrain synthétique stade municipal)

Yverdon-Sport fait partie de l'association vaudoise de formation des jeunes footballeurs (Team Vaud). Yverdon-Sport assume la fonction de leader de la région Nord vaudois et Broye et partage les coûts avec le FC Baulmes. Les régions de Lausanne, La Côte et Riviera disposent chacune d'un terrain en gazon artificiel.

L'UEFA qui est basée dans le Canton de Vaud, à Nyon, a participé à la réalisation du terrain de Nyon, qui est un terrain synthétique. La réalisation d'un tel terrain permet de diminuer l'utilisation des terrains naturels en cas de mauvaises conditions météo. Avec les Bains, le Grand Hôtel, les Rives du lac et en plus une possibilité de s'entraîner par n'importe quel temps, tout cela inciterait des grandes équipes européennes à venir faire un stage d'entraînement à Yverdon. L'apport de télévision et de journalistes qui suivent ces équipes serait un atout touristique pour notre ville et notre région.

Nos Autorités ont-elles eu des contacts avec l'UEFA ? Si ce n'est pas le cas, pourraient-elles contacter cette organisation pour solliciter un soutien financier qui permettrait de réaliser un terrain synthétique à Yverdon.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Effectivement, Nyon a un terrain synthétique, payé par l'UEFA ; n'oublions pas que l'UEFA est à Nyon et évidemment, ça aide ! Nous n'avons pas l'UEFA, mais nous avons des terrains, des équipes, une multitude d'équipes qui interviennent sur les terrains du stade communal.

Nous avons aussi, via le Grand Hôtel – les représentants de la Municipalité au Grand Hôtel sont bien au courant – une quantité d'équipes étrangères qui viennent s'entraîner. Je reconnais qu'ils ne viennent pas forcément s'entraîner quand cela nous arrange, notamment pour les entretiens des terrains, puisqu'ils viennent souvent dans la période de juin à juillet et quand les terrains sont fermés en raison de régénération.

Nous nous sommes donc penchés sur la question, nous avons tenté de réfléchir et nous avons contacté un spécialiste de terrain synthétique. Il est déjà venu une fois à Yverdon pour nous donner un cadre général, combien coûterait un terrain et ce spécialiste va revenir.

Cela ne veut pas dire, Mesdames et Messieurs, qu'on va vous proposer d'investir entre un million cinq et un million huit, qui est le coût d'un terrain synthétique sur Yverdon. Cela veut dire qu'en regard d'un coût réel que je viens de citer, quels seraient les avantages pour la Ville d'une façon générale, et pas forcément Yverdon Sport, parce qu'on a souvent vite tendance à diaboliser Yverdon Sport ? Les équipes étrangères qui viennent faire un stage à Yverdon-les-Bains, notamment au Grand Hôtel, nous posent toujours le même problème. Elles ont besoin du meilleur terrain au stade municipal (donc le principal) alors qu'en fonction de la date de leur venue, il soit : pas libre, en mauvais état, pas utilisable (temps), en entretien. Avec un terrain synthétique, on se libère de certaines cautions, à savoir les conditions météo, les entretiens, l'état.

Pour répondre clairement : oui, nous nous sommes préoccupés de cette problématique, oui, nous avons des contacts, oui nous sommes en train de faire des études au niveau du secteur des sports. La Municipalité n'a pas été nantie de ce problème et nous sommes simplement, au service des Sports, en train d'étudier cette problématique qui aboutira sur un rapport en Municipalité ; celle-ci verra quelle direction elle a envie de donner à cette proposition, qui pourrait être intéressante pour la ville d'Yverdon.

Voilà, Monsieur le Conseiller. En ce qui concerne les aides qu'on pourrait obtenir de l'UEFA ou de la FIFA, c'est un corollaire qui va avec l'étude.

Monsieur Yves RICHARD :

Je remercie le Municipal. C'est vrai qu'avec un terrain synthétique, cela permettrait, pendant la période un peu plus calme, aux équipes de venir s'entraîner, tout en conservant l'entretien des terrains.

Je crois qu'avec une bonne étude et des bons chiffres, l'UEFA serait assez disposée, d'après mes sources, d'éventuellement financer un deuxième terrain dans le canton de Vaud.

* * * * *

Groupe de questions de Monsieur Christian PAULI (Avenir de la Croquette)

J'ai une petite brochette de questions – je ne les ai pas comptées – à adresser à la Municipalité à propos de la Croquette. Tout d'abord un résumé de la situation, ou plus exactement du récit que des amis m'ont fait très récemment.

Anticipant le fait que leur fille aurait besoin des prestations de cet établissement, à la rentrée de cette année, donc au mois d'août 2007, ces amis ont fait les démarches nécessaires en octobre de l'année dernière déjà, pour s'assurer qu'il y aurait une place pour leur fille. La réponse de la Commune a été parfaitement précise et concrète et l'inscription a été enregistrée.

Un contact au début du mois d'avril laisse apparaître une situation qui semble avoir beaucoup évolué, puisque le nombre de places disponibles pour la rentrée de cet été seraient toutes occupées et il semblerait, au dire de ces amis et des renseignements qui leur ont été communiqués, que la Croquette serait donc en quelque sorte complète pour la rentrée scolaire. Il leur a aussi été dit qu'un projet serait à l'étude au centre St.-Roch pour un agrandissement, ou la création d'une succursale, ou le déplacement pure et simple de la Croquette, je ne sais pas exactement et cela m'amène à poser un certain nombre de questions :

- Est-ce qu'on peut me renseigner sur l'état des inscriptions de cet établissement ?
- Y a-t-il effectivement potentiellement un problème pour la rentrée ?
- Y a-t-il effectivement des projets en cours ? Si oui, va-t-on avoir un préavis pour l'équipement de nouveaux locaux ?

Je crois que c'est un sujet important, une prestation indispensable pour le citoyen, qui est reconnue et qui a fait ses preuves. Ce serait dommage qu'on se trouve simplement dans une situation où on devrait refuser des entrées ou de trouver des arrangements forcément plus compliqués pour ces parents, voire même finalement les décourager, pour certains, de rester à Yverdon, puisque d'autres villes comme Lausanne offrent des places beaucoup plus facilement et que nous avons potentiellement un certain retard à ce sujet-là.

Merci d'avance pour ces réponses.

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Pour répondre à vos questions, la Croquette dispose effectivement de 24 places en Unité d'accueil pour les écoliers (UAPE), 12 places le matin pour le petit déjeuner et accueille environ une quarantaine d'enfants tous les midis pour le repas. C'est une structure qui existe depuis plusieurs années, qui répond à un besoin certain, cela nous en sommes tout à fait conscients et convaincus.

Actuellement, la Croquette se trouve à la rue de la Plaine, dans des locaux qu'elle loue au Centre de Prévention. Ces locaux sont déjà exigus pour le nombre d'élèves qui y viennent ; les parents qui connaissent le lieu en sont tout à fait conscients. On fait donc un peu des miracles dans un espace qui n'est pas prévu pour cela et nous sommes très heureux que d'ici deux ans environ, la Croquette puisse proposer de nouveaux locaux. C'est un projet que vous connaissez, puisque vous en avez voté le crédit d'étude, projet des Cygnes 10, en lien avec le Conservatoire de musique.

Dans l'intervalle qui nous sépare de ce nouvel âge pour la Croquette, nous devons composer avec l'existant. Or, il se trouve, comme vous l'avez dit, Monsieur le Conseiller, que la demande a fortement augmenté ce printemps et que nous n'arrivons pas à y faire face avec les locaux que nous avons à disposition.

Il se trouve que le Centre de Prévention a également reçu son congé pour les locaux qu'il occupe actuellement et que de toute façon tout va changer à court terme. La cohabitation devient de plus en plus délicate, puisque qu'il y a beaucoup d'enfants dans un espace qui n'est pas prévu pour cela.

Tout cela mis en l'ensemble a fait qu'on a dû trouver une solution rapidement, trouver des nouveaux locaux pour accueillir ces enfants rapidement, puisque l'autre solution est de refuser les demandes des parents qui souhaiteraient que leurs enfants soient accueillis dans une UAPE. Ce n'est pas une solution dans laquelle on veut s'engager, donc trouvons de nouveaux locaux.

Vous avez évoqué la solution du Centre St.-Roch, c'est bien cette piste que nous sommes en train d'étudier actuellement, puisque nous louons encore des locaux pour les écoles yverdonnoises dans ce Centre St.-Roch ; il reste six locaux, six classes potentielles, trois sont occupés, puisque trois classes ont été déplacées dans la nouvelle extension du collège Léon Michaud. Cela nous laisse une marge de manœuvre que nous allons occuper avec la Croquette. C'est-à-dire que nous allons déplacer physiquement la Croquette, de l'endroit où elle se trouve aujourd'hui dans le Centre St.-Roch, dans des espaces beaucoup plus généreux, qui permettront d'absorber la nouvelle demande et d'assurer la transition entre la situation actuelle et la situation future à la rue des Cygnes 10.

On n'a pas encore écrit à tous ces parents, mais c'est en cours. Il y a effectivement un petit investissement à faire, mais il n'est pas de l'ordre d'un préavis au Conseil communal et on va pouvoir l'absorber avec des crédits complémentaires que vous verrez dans le courant de cette année.

Evidemment, on ne pourra pas accepter toutes les demandes qui viendraient jusqu'à l'été ou jusqu'à la rentrée scolaire, mais en principe, toutes les demandes qui sont arrivées jusqu'à aujourd'hui devraient pouvoir être honorées. Je mets encore le conditionnel parce que nous sommes en train de vérifier les surfaces et de négocier avec le Service de la Protection de la Jeunesse, qui fixe les normes pour l'accueil de jour des enfants.

Voilà ce que je peux vous répondre ce soir Monsieur le Conseiller. Je ne vous rassure pas entièrement, mais c'est déjà un pas dans la bonne direction me semble-t-il.

Monsieur Christian PAULI :

Merci Monsieur le Municipal pour ces propos rassurants. Je vois que tout est fait pour qu'effectivement personne ne soit à la rue, ce qui aurait été regrettable et je me réjouis qu'une solution se présente.

* * * * *

Madame Christiane LAYAZ-ROCHAT :

Excusez-moi, Monsieur le Président ; il est 23h30. Nous aurons sauf erreur une prochaine séance du Conseil dans trois semaines. L'attention des membres de ce Conseil a fortement faibli ; il reste sauf erreur sept ou huit interventions, j'en suis une. Serait-il possible de les reporter à une prochaine séance, avec l'accord, bien sûr des personnes concernées ?

Monsieur le Président :

Nous avons une motion d'ordre et nous allons nous prononcer sur cette motion d'ordre. Il s'agit de l'article 77 de notre règlement.

Si la demande de Madame la Conseillère LAYAZ est appuyée par le cinquième des membres présents, la séance est interrompue.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

On a perdu beaucoup de temps en début de séance et je propose qu'on aille jusqu'à minuit pile.

Monsieur le Président :

Merci Monsieur le Conseiller. Je dois néanmoins faire voter la motion.

Celles et ceux qui acceptent la proposition d'en rester là et de reporter les autres objets listés à la prochaine séance qui aura lieu dans trois semaines, sont priés de manifester leur accord par un lever de main. Veuillez compter.

Résultat du vote : par 16 voix, donc suffisantes sans même tenir compte du nouvel état des lieux, étant donné qu'il y a eu quelques défections, **la séance est suspendue à 23h30**, selon le souhait de Madame la Conseillère LAYAZ.

Je vous donne donc rendez-vous pour la prochaine séance et nous savons déjà que la matière le permet, séance qui aura lieu le jeudi 31 mai 2007.

Et je vous attends nombreux lundi pour la suite de nos aventures.

La séance est levée à 23h30.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Laurent GABELLA

Claudine RIEBEN

Président

Secrétaire

TABLE DES MATIERES
du procès-verbal de la séance du Conseil communal
du 3 mai 2007

	Pages
1. Appel	322
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1 ^{er} mars 2007	323
3. Démissions	323
4. Assermentation	325
5. Communications du Président.....	326
6. Communications de la Municipalité	330
7. Préavis no 03/07 concernant une demande de crédit de Fr. 880'000.- pour l'aménagement de la Place de l'Ancienne-Poste. (Monsieur David WULLIAMOZ, rapporteur).....	330
8. Préavis no 04/07 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 161'000.- pour la construction d'une nouvelle station transformatrice au lieu-dit « Theile » dans le quartier « aux Iles ». (Monsieur Charles FORESTIER, rapporteur).....	343
9. Préavis nos 05/07 concernant une demande de crédit-cadre de Fr. 250'000.- pour le renouvellement des véhicules du Service des travaux et de l'environnement en 2007. (Monsieur Charles-Eugène MOUQUIN, rapporteur).	344
10. Préavis no 06/07 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 130'000.- pour la réorganisation des locaux de l'administration générale. (Monsieur Vassilis VENIZELOS, rapporteur).....	348
11. Préavis no 09/07 une demande de crédit d'investissement de Fr. 390'500.- pour la détermination de la valeur du droit de timbre pour l'usage des réseaux électrique, gaz et eau communaux, et celle pour l'analyse, par une entité externe, de la compétitivité du SEY dans le segment des clients électriques professionnels. (Monsieur Christian PAULI, rapporteur)	351
12. Propositions individuelles et interpellations.	355
<i>Motion de Monsieur le Conseiller Fabien RICHARD (Installation de vidéosurveillance sur la place et dans les environs de la Gare CFF et si nécessaire en d'autres endroits de la ville d'Yverdon).....</i>	<i>355</i>

<i>Question de Monsieur Jean-David CHAPUIS (Création de mini terrains de sport)</i>	361
<i>Postulat de Monsieur Jean-David CHAPUIS (Création d'un deuxième mini terrain de football aux Rives du lac).</i>	361
<i>Motion de Monsieur Sylvain PITTET (Pour une place Pestalozzi piétonne).</i>	362
<i>Interpellation de Madame Maryse SCHNEIDER (Affichage prévention Sida).</i>	365
<i>Intervention de Monsieur Christian PAULI (Sujet réglementaire suite à la motion de la circulation à la place Pestalozzi)</i>	367
<i>Intervention de Madame Anna Rita BARTOLOTTA (Affichage prévention Sida)</i>	370
<i>Question de Monsieur Johann GILLIERON (Ouverture place Pestalozzi en été 2007)</i>	370
<i>Question de Madame Gloria CAPT (Marginaux en ville d'Yverdon-les-Bains – Quelles sont les mesures prises ?)</i>	370
<i>Question de Monsieur Olivier MAIBACH (Travaux de stabilisation de la chaussée de la route cantonale 422b, route de Pomy – suite préavis no 43/06)</i>	372
<i>Question de Monsieur Dino PETIT (Contribuables au bénéfice de forfaits fiscaux)</i>	373
<i>Question de Monsieur Dino PETIT (Amiante dans les bâtiments communaux)..</i>	374
<i>Question de Monsieur Dino PETIT (Règlement d'ouverture et de fermeture des magasins)</i>	374
<i>Question de Monsieur Yves RICHARD (Sécurité des piétons – tronçon quartiers Floreyres/Bellevue et parking sauvage après le pont de Floreyres).</i>	377
<i>Question de Monsieur Yves RICHARD (Terrain synthétique stade municipal)...</i>	378
<i>Groupe de questions de Monsieur Christian PAULI (Avenir de la Croquette).</i>	380